

PMRA Approved French Label (MR)
Sub. No. 2017-5195 (Phase 3 Component)
Oct. 19, 2017

GROUPE	5	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Herbicide METRIX SC

AGRICOLE

SUSPENSION

Pour la suppression de certaines graminées et mauvaises herbes à feuilles larges

GARANTIE : métribuzine 480 g/L

CONTIENT DU 1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,029%
À TITRE D'AGENT DE CONSERVATION

N° D'HOMOLOGATION 32876 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 1 à 1050 Litres

Sharda Cropchem Limited
Prime Business Park, Dashrathlal Joshi Road,
VileParle (west), Mumbai - 400049
India

Canadian Agent:
Sharda Cropchem Limited
601 - 402 - 21st Street East
Saskatoon, SK, S7K 0C3
1-888-931-2530

PMRA Approved French Label (MR)
Sub. No. 2017-5195 (Phase 3 Component)
Oct. 19, 2017

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.
L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DIRECTIVES D'EMPLOI

Voir le livret d'information fourni avec ce contenant.

PRÉCAUTIONS

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
- Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation.
- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les porter de nouveau.
- Se laver soigneusement à l'eau tiède et au savon après avoir manipulé le produit.
- Ne pas contaminer les plans d'eau.
- Ne pas contaminer les aliments (pour humains et pour animaux).
- Lire et respecter les directives et instructions figurant sur l'étiquette.

Pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation, les opérateurs et autres personnes manipulant le produit doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- des lunettes de protection ou un écran facial;
- des chaussures avec des bas.

REMARQUE :

- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer et, le plus tôt possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.
- Suivre les directives du fabricant relativement au nettoyage et à l'entretien de l'équipement de protection individuelle ou utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

DELAI AVANT LE RETOUR AU CHAMPS

Ne pas retourner sur les lieux et en interdire l'accès pendant les 12 heures suivant le traitement. Exception : si le produit est injecté ou incorporé au sol, des travailleurs peuvent pénétrer dans l'aire traitée s'ils n'entrent pas en contact avec le produit pulvérisé.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des manipulateurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans l'aire d'épandage pendant le traitement.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AU MÉDECIN : Aucun antidote particulier n'est disponible. Traiter en fonction des symptômes. **Symptômes d'empoisonnement :** Le composé ne provoque pas de symptômes précis pouvant être diagnostiqués. Des troubles respiratoires et une sédation accompagnent l'empoisonnement.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Laver le pulvérisateur à fond pour enlever tout résidu d'herbicide risquant d'abîmer d'autres cultures. Choisir un endroit non cultivé, loin de toute source d'approvisionnement en eau, pour déverser les eaux résiduelles contenant de METRIX SC. Bien rincer le réservoir du pulvérisateur, puis le remplir d'eau après avoir ajouté 250 mL de détergent fort pour chaque 100 L d'eau. Faire circuler le mélange dans toutes les parties de l'équipement pendant 5 minutes, puis vider le réservoir par le circuit de pulvérisation. Répéter le procédé une deuxième fois. Faire un dernier rinçage en remplissant le réservoir du pulvérisateur d'eau propre, puis faire circuler l'eau dans toutes les parties de l'équipement pendant 5 minutes et vider celui-ci par le circuit de pulvérisation. Nettoyer la pompe et les filtres des buses. Finalement, laver les surfaces extérieures du réservoir du pulvérisateur, les buses et les rampes.

MÉTHODE DE RINÇAGE TRIPLE

1) Vider le contenu du bidon dans le réservoir du pulvérisateur. Faire égoutter le bidon à la verticale pendant 30 secondes. 2) Verser une quantité mesurée d'eau de rinçage (ou autre diluant) dans le bidon pour le remplir au quart ou au cinquième. 3) Bien rincer tout le bidon, verser le liquide dans le réservoir et laisser égoutter 30 secondes. Répéter ce procédé trois fois. Ajouter alors suffisamment d'eau pour remplir le réservoir au niveau désiré.

ÉLIMINATION

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à

un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l'intention de l'utilisateur : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants non-retournables:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PMRA Approved French Label (MR)
Sub. No. 2017-5195 (Phase 3 Component)
Oct. 19, 2017

GROUPE	5	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Herbicide METRIX SC

AGRICOLE

SUSPENSION

Pour la suppression de certaines graminées et mauvaises herbes à feuilles larges

GARANTIE : métribuzine 480 g/L

CONTIENT DU 1,2-BENZISOTHIAZOLIN-3-ONE À RAISON DE 0,029%
À TITRE D'AGENT DE CONSERVATION

N^o D'HOMOLOGATION 32876 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 1 à 1050 Litres

Sharda Cropchem Limited
Prime Business Park, Dashrathlal Joshi Road,
VileParle (west), Mumbai - 400049
India

Canadian Agent:
Sharda Cropchem Limited
601 - 402 - 21st Street East
Saskatoon, SK, S7K 0C3
1-888-931-2530

INDEX

Renseignements généraux	4
• Précautions	4
• Premiers soins	5
• Renseignements toxicologiques	5
• Dangers environnementaux	5
• Nettoyage du pulvérisateur	6
• Méthode de rinçage triple	6
• Élimination	6
Mode d'emploi	7
• Directives concernant le mélange et la pulvérisation	7
• Délai avant le retour au champs	9
• Gestion de la dérive de pulvérisation	9
• Zone tampons	10
• Recommandations sur la gestion de la résistance	11
Utilisations pour l'est du Canada.....	12
• Renseignements sur les cultures et restrictions	12
• Mauvaises herbes supprimées	12
• Types de sols et restrictions	13
• Renseignements sur les traitements	14
• Soya.....	16
• Pommes de terre.....	22
• Maïs cultivé.....	26
• Tomates transplantées (cultivées pour la transformation seulement).....	28
• Aspergeraies (établies).....	30
• Lupins blancs doux	30
• Carottes de transformation.....	31
• Arbres fruitiers nouvellement plantés.....	31
• Plantations établies d'arbres fruitiers	32
• Tomates transplantées (destinées au marché frais seulement)	33
Utilisations pour l'ouest du Canada	34
• Renseignements sur les cultures et restrictions	34
• Mauvaises herbes supprimées	34
• Types de sols et restrictions	36
• Renseignements sur les traitements	37
• Orge et blé de printemps.....	38
• Blé d'hiver (milieu semi-aride)	41
• Pois de grande culture.....	42
• Pois de transformation	44
• Pois chiches	44
• Lentilles	45
• Soya.....	47
• Féveroles.....	48
• Pommes de terre.....	50
• Pommes de terre - application par système d'irrigation par aspersion	51
• Luzerne	53
• Aspergeraies (établies).....	53
• Brise-vent.....	54

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PRÉCAUTIONS

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
- Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation.
- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les porter de nouveau.
- Se laver soigneusement à l'eau tiède et au savon après avoir manipulé le produit.
- Ne pas contaminer les plans d'eau.
- Ne pas contaminer les aliments (pour humains et pour animaux).
- Lire et respecter les directives et instructions figurant sur l'étiquette.

Pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation, les opérateurs et autres personnes manipulant le produit doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- des lunettes de protection ou un écran facial;
- des chaussures avec des bas.

REMARQUE :

- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer et, le plus tôt possible, bien se laver et enfiler des vêtements propres.
- Suivre les directives du fabricant relativement au nettoyage et à l'entretien de l'équipement de protection individuelle ou utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

DELAI AVANT LE RETOUR AU CHAMPS

Ne pas retourner sur les lieux et en interdire l'accès pendant les 12 heures suivant le traitement. Exception : si le produit est injecté ou incorporé au sol, des travailleurs peuvent pénétrer dans l'aire traitée s'ils n'entrent pas en contact avec le produit pulvérisé.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des manipulateurs portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans l'aire d'épandage pendant le traitement.

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AU MÉDECIN : Aucun antidote particulier n'est disponible. Traiter en fonction des symptômes. **SYMPTÔMES**

D'EMPOISONNEMENT : Le composé ne provoque pas de symptômes précis pouvant être diagnostiqués. Des troubles respiratoires et une sédation accompagnent l'empoisonnement.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

- Ne pas utiliser de tiges ou de feuilles traitées pour l'alimentation humaine ou animale à moins d'avis contraire sur l'étiquette. Utiliser uniquement selon les directives figurant sur l'étiquette.
- Ne pas pulvériser lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive. Ne pas permettre au brouillard de dériver sur des végétaux désirables.
- Ne pas contaminer l'eau avec les eaux de rinçage de l'équipement.
- Ne pas pulvériser directement dans l'eau ou sur des terrains où de l'eau de surface est présente.
- L'utilisation de ce produit chimique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. les sols sableux) ou la nappe phréatique est peu profonde.
- Après le traitement et pendant les épisodes de pluie suffisamment importants pour causer du ruissellement, ces produits chimiques peuvent atteindre les eaux de surface, y compris les cours d'eau et les réservoirs.
 - Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu ou mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme l'argile). Il faut éviter d'épandre ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- Ne pas excéder les doses recommandées sur l'étiquette. Un traitement inégal (chevauchement des fauchées, variation de la vitesse d'avancement, pulvérisation pendant les virages en bout de champ, etc.) peut endommager les cultures et accroître les risques de dommages aux cultures subséquentes.
- Après la récolte, les pratiques culturales qui assurent un mélange du sol complet peuvent contribuer à réduire les risques de dommages aux cultures subséquentes.
- Ce produit ne doit pas être utilisé avec d'autres produits, sauf si la présente étiquette en fait mention spécifiquement.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Laver le pulvérisateur à fond pour enlever tout résidu d'herbicide risquant d'abîmer d'autres cultures. Choisir un endroit non cultivé, loin de toute source d'approvisionnement en eau, pour déverser les eaux résiduelles contenant de METRIX SC. Bien rincer le réservoir du pulvérisateur, puis le remplir d'eau après avoir ajouté 250 mL de détergent fort pour chaque 100 L d'eau. Faire circuler le mélange dans toutes les parties de l'équipement pendant 5 minutes, puis vider le réservoir par le circuit de pulvérisation. Répéter le procédé une deuxième fois. Faire un dernier rinçage en remplissant le réservoir du pulvérisateur d'eau propre, puis faire circuler l'eau dans toutes les parties de l'équipement pendant 5 minutes et vider celui-ci par le circuit de pulvérisation. Nettoyer la pompe et les filtres des buses. Finalement, laver les surfaces extérieures du réservoir du pulvérisateur, les buses et les rampes.

MÉTHODE DE RINÇAGE TRIPLE

1) Vider le contenu du bidon dans le réservoir du pulvérisateur. Faire égoutter le bidon à la verticale pendant 30 secondes. 2) Verser une quantité mesurée d'eau de rinçage (ou autre diluant) dans le bidon pour le remplir au quart ou au cinquième. 3) Bien rincer tout le bidon, verser le liquide dans le réservoir et laisser égoutter 30 secondes. Répéter ce procédé trois fois. Ajouter alors suffisamment d'eau pour remplir le réservoir au niveau désiré.

ÉLIMINATION

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l'intention de l'utilisateur :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants non-retournables:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODED'EMPLOI

DIRECTIVES CONCERNANT LE MÉLANGE ET LA PULVÉRISATION

- Il est essentiel que le pulvérisateur soit étalonné correctement avant de procéder à un traitement.
- Pression de pulvérisation - de 150 à 275 kPa; pour les lentilles, les pois de grande culture et les pois de transformation, ne pulvériser qu'à 275 kPa.
- Volume de pulvérisation - se reporter à la section appropriée de chaque culture pour connaître les volumes d'eau requis.
- Utiliser des tamis d'au moins 0,3 mm (50 mailles) dans les buses et les filtres du pulvérisateur (les filtres en feutre ou les tamis dont les mailles sont plus petites se bloqueront). On recommande l'utilisation d'un tamis 16 mailles du côté admission de la pompe.
- Utiliser des buses 6502, 8002 ou TK2 ou des buses de plus fort calibre.
- Ne pas utiliser de pulvérisateur à jet d'air ou d'autre matériel de pulvérisation haute pression pour un traitement avec de METRIX SC .
- L'AGITATION DOIT ÊTRE VIGOUREUSE ET CONTINUE PENDANT LE REMPLISSAGE ET LA PULVÉRISATION AFIN DE MAINTENIR UN MÉLANGE APPROPRIÉ. L'agitation assurée par la conduite de retour est insuffisante. Il faut que le pulvérisateur soit doté d'un tube de barbotage, d'un jet d'agitation ou d'un dispositif d'agitation mécanique. L'agitation doit engendrer des ondulations à la surface du liquide. La pompe doit fournir un débit adéquat au système de dérivation ou d'agitation par jet afin de maintenir un mélange homogène et ce, même lorsque les rampes sont en fonction.
- Vérifier fréquemment le pulvérisateur pendant les traitements pour s'assurer qu'il fonctionne correctement et qu'il produise un brouillard uniforme.
- Éviter les chevauchements qui entraînent un dépassement des taux recommandés.
- **NE PAS ÉPANDRE CE PRODUIT DU HAUT DES AIRS.**
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des produits.

Avant de mélanger l'herbicide METRIX SC selon les diverses possibilités figurant sur la présente étiquette, examiner le matériel de pulvérisation et s'assurer qu'il est entièrement propre et exempt de rouille ou de corrosion. Pour éviter toute contamination par des résidus de pesticides utilisés antérieurement, rincer les conduites avec de l'eau propre ou les détergents recommandés. Éliminer les eaux de rinçage en utilisant une méthode approuvée.

Se référer à l'étiquette des produits d'association pour les méthodes de mélange recommandées. Voici la séquence de mélange en réservoir recommandée pour METRIX SC et les mélanges en réservoir recommandés.

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur ou le réservoir ravitailleur au quart avec de l'eau.
2. Mettre les circuits de recirculation et d'agitation en marche et poursuivre l'agitation pendant le mélange et la pulvérisation.
3. Ajouter la quantité recommandée de METRIX SC.
4. Si mélangé en réservoir avec des poudres mouillables ou d'autres produits se dispersant dans l'eau, voir les directives spécifiques au mélange sur l'étiquette des produits en question.
5. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec la quantité d'eau désirée.
6. Si mélangé en réservoir avec des concentrés émulsifiables ou d'autres produits solubles, ajouter ces produits

vers la fin du remplissage du réservoir du pulvérisateur.

7. Continuer l'agitation pendant le transport et la pulvérisation et ce, jusqu'à ce que le réservoir du pulvérisateur soit vide.

L'herbicide METRIX SC ainsi que les mélanges en réservoir homologués de ce produit doivent être maintenus en agitation en tout temps une fois mélangés et pulvérisés immédiatement. Ne pas laisser le mélange reposer pendant une période prolongée. La qualité de l'eau, le pH, la température et/ou d'autres caractéristiques du mélange peuvent influencer sur la durée de conservation du mélange.

REMARQUE : S'il y a arrêt de la pulvérisation et de l'agitation avant que le réservoir du pulvérisateur ne soit vide, les matières en suspension se déposeront au fond du réservoir. Lorsque la pulvérisation doit être interrompue, il est recommandé de poursuivre l'agitation jusqu'à ce que la pulvérisation reprenne. Si l'agitation doit être interrompue avant que le réservoir du pulvérisateur ne soit vide, respecter les étapes suivantes avant de reprendre la pulvérisation :

1. Enlever le filtre principal.
2. Mélanger mécaniquement la solution (par exemple, à l'aide d'une palette) avant de redémarrer la pompe. S'assurer que les sédiments soient déplacés vers le puisard.
3. Démarrer l'agitation à plein régime.
4. Gratter, avec la palette, les coins du réservoir.
5. Réinstaller le filtre principal.

À la fin de chaque journée de pulvérisation, rincer le réservoir et les conduites du pulvérisateur avec de l'eau.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

Pulvérisation sur de grandes cultures : **NE PAS** épandre le produit pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classe moyenne définie par la American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

ZONES TAMPONS

Les zones tampons indiquées dans le tableau sont requises entre le point d'application directe et le côté sous le vent le plus proche des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, régions boisées, terres à bois, haies, pâturages, grands pâturages libres et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins.

Culture	Méthode d'épandage	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :						
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :			Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :			Habitats terrestres
		< 1 m	1-3 m	> 3 m	< 1 m	1-3 m	> 3 m	
Toutes les cultures sauf la tomate	Pulvérisateur de grandes cultures	5	2	1	5	2	1	10
	Pulvérisateur de grandes cultures muni d'écrans	2	1	0	2	1	0	3
	Pulvérisateur de grandes cultures muni de buses à jet conique	4	1	1	4	1	1	5
Tomate	Pulvérisateur de grandes cultures	10	3	1	5	2	1	15
	Pulvérisateur de grandes cultures muni d'écrans	3	1	0	2	1	0	5
	Pulvérisateur de grandes cultures muni de buses à jet conique	5	2	1	4	1	1	10

Au moment d'employer un mélange en cuve, consulter l'étiquette des autres produits incorporés au mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (restriction la plus sévère).

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide METRIX SC est un herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide METRIX SC et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide METRIX SC ou les herbicides du même groupe 5 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'un seule de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non-contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précise pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Sharda Cropchem Limited 1-888-931-2530.

UTILISATION POUR L'EST DU CANADA

RENSEIGNEMENTS SUR LES CULTURES ET RESTRICTIONS

L'herbicide METRIX SC assure une suppression sélective des mauvaises herbes dans les cultures suivantes :

EST DU CANADA
<ul style="list-style-type: none">• Soya• Pommes de terre• Maïs cultivé• Tomates transplantées (cultivées pour la transformation seulement)• Aspergeraies (établies)• Lupins blancs doux• Carottes de transformation• Arbres fruitiers (nouvellement plantés ou établis)• Tomates transplantées (destinées au marché frais seulement)

METRIX SC peut endommager certaines cultures de rotation :

- Les cultures suivantes : oignons, céleri, poivrons, crucifères, laitue, épinard, betteraves à sucre et potagère, navets, citrouilles, courges, concombres, melons, tabac et colza (colza) non résistant aux triazines sont sensibles à METRIX SC et peuvent être endommagées si elles sont ensemencées dans un champ traité avec METRIX SC pendant l'année de l'application ou l'année suivante.
- Les cultures protectrices ou ensemencées à l'automne telles que le blé, l'avoine et le seigle peuvent être endommagées si elles sont ensemencées au cours d'une saison où METRIX SC a été utilisé.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

REMARQUE : L'HERBICIDE METRIX SC NE SUPPRIME PAS LES BIOTYPES RÉSIDANT AUX TRIAZINES.

GRAMINÉES

Pied-de-coq

Brome des seigles

Digitaire sanguine

Panic d'automne

Sétaire géante

Sétaire verte

Sorgho d'Alep (jeunes pousses)

Panic capillaire

Sétaire glauque

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

Mollugine verticillée ¹	Sida ¹ épineuse
Lampourde	Amarante fausse-blite
Mouron	Amarante à racine rouge
Petite herbe à poux	Soude roulante
Spargoute des champs ³	Bourse-à-pasteur
Pissenlit (jeunes pousses)	Tabouret des champs ²
Renouée scabre	Abutilon
Ortie ³	Renouée liseron ²
Stramoine commune ¹	Moutarde sauvage
Renouée persicaire	Patate douce
Chénopode	Oxalide ¹ dressée

1. PRÉLEVÉE seulement
2. POSTLEVÉE seulement
3. Répression à l'aide de plusieurs applications de 300 mL/ha en postlevée.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES (EST DU CANADA) dans le maïs cultivé avec METRIX SC mélangé en réservoir avec les herbicides Dual Magnum ou Dual II Magnum et l'atrazine ou Primextra

GRAMINÉES

Pied-de-coq	Digitaire sanguine
Panic d'automne	Panic capillaire
Sétaire géante	Digitaire astringente
Sétaire verte	Sétaire glauque

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

Morelle d'Amérique	Herbe à poux
Renouée persicaire	Amarante à racine rouge
Chénopode blanc	Renouée
Moutarde sauvage	Abutilon
Pourpier potager	Renouée liseron

TPES DE SOLS ET RESTRICTIONS

Les doses de l'herbicide METRIX SC recommandées sont en fonction de la texture du sol et de la teneur en matière organique du sol à être traité. Les tableaux de dosage figurant dans la présente étiquette font état de trois groupes de texture de sol, à savoir les textures grossières, moyennes et fines. S'il est difficile de classer le sol avec certitude, communiquer avec un représentant de Sharda Cropchem Limited, un conseiller en sols et cultures ou toute autre personne compétente. Le tableau suivant classe les différents types de sols par catégorie de texture :

GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
-----------	---------	------

Sable loameux Loam sableux	Loam Loam limoneux Limon Loam sablo-argileux Argile sableuse	Loam limono- argileux Argile limoneuse Loam argileux Argile
-------------------------------	--	---

- Dans le cas des sols à texture variable comportant des zones de texture grossière et sableuse, certains dommages peuvent être causés aux cultures dans les zones sableuses si la dose utilisée est celle prescrite pour les sols à texture plus fine.
- Les loams sableux et les loams limono-argileux sont des sols transitoires et peuvent être classés en tant que sols à texture moyenne dans certaines régions.
- Ne pas utiliser METRIX SC sur les sols TOURBEUX, au risque d'endommager les cultures subséquentes.
- Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière contenant moins de 2 % de matière organique.

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAITEMENTS

TRAITEMENT EN PRÉSEMIS EN SURFACE OU NON SÉLECTIF :

- Dans les systèmes de travail de conservation du sol, de travail réduit du sol, de travail du sol sur billons, de cultures en bandes ou de semis direct.
- L'herbicide METRIX SC seul ou en mélange en réservoir peut être utilisé pour un traitement en pleine surface jusqu'à 30 jours avant le semis.
- Si cela est possible, ne pas déplacer le sol traité à côté du rang ou déplacer le sol non traité sur la surface du sol au moment du semis, car l'efficacité de l'herbicide peut être réduite.
- La pluie et/ou une irrigation aérienne sont nécessaires pour amener METRIX SC dans la couche supérieure du sol, là où germent les graines des mauvaises herbes.

TRAITEMENT EN PRÉSEMIS INCORPORÉ :

- Voir les directives sur l'incorporation figurant sur les étiquettes des produits d'association entrant dans le mélange en réservoir.
- Éviter d'incorporer en profondeur, car la suppression des mauvaises herbes sera moins efficace et/ou cela peut causer des dommages aux cultures.
- Incorporer avec des outils qui assurent une incorporation uniforme et à faible profondeur (pulvérisateur, herse, houe rotative, etc.).
- Un seul traitement donne des résultats satisfaisants; toutefois, une seconde incorporation améliore en général le mélange de l'herbicide avec le sol et la suppression des mauvaises herbes (particulièrement sur les sols à texture grossière).

TRAITEMENT EN PRÉLEVÉE :

- L'herbicide METRIX SC seul ou en mélange en réservoir recommandé peut être utilisé pour un traitement en pleine surface après le semis, mais avant la levée de la culture ou des mauvaises herbes.
- Le traitement en prélevée peut être effectué dans tous les systèmes de travaux de sol (classique, de conservation, avec travail réduit du sol, avec travail sur billons, etc.).
- La pluie ou une irrigation aérienne sont nécessaires pour amener METRIX SC dans la couche supérieure du sol, là où germent les graines des mauvaises herbes.
- Si des conditions d'humidité adéquates ne règnent pas dans les 7 à 10 jours suivant le traitement et que des

mauvaises herbes commencent à lever, un léger passage avec une houe rotative ou une incorporation à faible profondeur (au plus 1,25 cm) améliorera le rendement, réduira les dommages aux cultures, activera le produit chimique et préviendra la formation d'une croûte sur le sol.

- Un temps sec ainsi que des pluies ou une irrigation excessives après le traitement peuvent réduire l'efficacité de l'herbicide.
- Ne pas procéder à une irrigation massive immédiatement après le traitement.

TRAITEMENT EN POSTLEVÉE HÂTIVE :

- Ne pas mélanger en réservoir avec des engrais liquides, des huiles, des concentrés d'huile ou des surfactants pour un traitement en postlevée car d'importants dommages peuvent être causés aux cultures.
- Ne pas récolter dans les 60 jours qui suivent le traitement en postlevée à moins d'avis contraire.
- La couverture complète de la surface foliaire des mauvaises herbes est essentielle pour une suppression adéquate en postlevée.

TRAITEMENT FRACTIONNÉ (POMMES DE TERRE SEULEMENT) :

- Dans le cas d'un traitement fractionné, le produit peut être appliqué en prélevée et en postlevée. Éviter de l'incorporer au sol.
- Ne pas utiliser plus de 2,25 L/ha de produit par saison de croissance.
- Ne pas récolter dans les 60 jours qui suivent le traitement en postlevée à moins d'avis contraire.

TRAITEMENT EN BANDES :

- Dans le cas d'un traitement en bandes, le produit peut être appliqué en prélevée et en postlevée, de la manière indiquée ci-dessus, mais en utilisant proportionnellement moins de l'herbicide METRIX SC par hectare :

$$\frac{\text{Largeur des bandes en centimètres}}{\text{Largeur des rangs en centimètres}} \times \text{dose pleine surface/ha} = \text{Taux en bandes/ha}$$

- Les mauvaises herbes se trouvant entre les bandes traitées doivent être supprimées par un travail du sol, au besoin; il faut utiliser des écrans de protection pour empêcher le sol fraîchement retourné d'atteindre les bandes traitées.

**SOYA
EST DU CANADA**

- Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en prélevée avec de 150 à 300 L d'eau par hectare et en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare.
- Les traitements avec de l'herbicide METRIX SC effectués à des doses supérieures à celles recommandées peuvent causer des brûlures, un jaunissement ou un rabougrissement de la culture. Si de fortes pluies surviennent peu de temps après le traitement, la culture peut être endommagée, particulièrement dans les zones mal égouttées où l'eau peut rester pendant plusieurs jours. Les semences de soya doivent être placées à au moins 4 cm sous la surface du sol.
- VARIÉTÉS : Ne pas utiliser METRIX SC sur les variétés AC Brant, Apache, Baron, Eramosa, Maple Amber, Maple Ridge, IA 1003 ou S-240. Avant d'utiliser METRIX SC, consulter un représentant de Sharda Cropchem Limited, un détaillant de produits chimiques ou son fournisseur de semences pour obtenir de plus amples renseignements sur la tolérance des variétés de soya.
- NE PAS UTILISER METRIX SC SUR DES SOLS SABLEUX OU SUR DES SOLS À TEXTURE GROSSIÈRE COMPORTANT MOINS DE 2 % DE MATIÈRE ORGANIQUE.
- Ne pas effectuer plus d'un traitement par saison, peu importe la méthode employée.

METRIX SC utilisé seul en prélevée¹

Texture du sol	Doses par hectare et matière organique		
	Moins de 2 %	2 à 4 %	Plus de 4 %
GROSSIÈRE	NE PAS UTILISER	850 mL	1,1 L
MOYENNE	1,1 L	1,5 L	1,75 L
FINE	1,75 L	2,0 L	2,25 L

1. REMARQUES CONCERNANT LE SEMIS DIRECT ou LE TRAVAIL MINIMUM : NE PAS UTILISER METRIX SC sur les sols de texture grossière. Lorsque les conditions sont mauvaises (sécheresse), les additifs suivants peuvent être utilisés pour effectuer les traitements recommandés : concentré d'huile (Assist) à 1 % v/v ou surfactant non ionique à 0,1 % v/v.

METRIX SC UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter aux étiquettes des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

METRIX SC utilisé en mélange en réservoir : en présemis incorporé

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE

Feuilles larges et graminées annuelles	METRIX SC ¹ plus Treflan E.C. (480 g/L)	850 mL 1,2 L	1,1 L 1,7 L	1,1 L 2,4 L
Ci-dessus plus souchet comestible	METRIX SC ¹ plus Dual Magnum ou Dual II Magnum	850 mL 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L	1,1 L 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L	1,1 L 1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L

1. Sur des sols argileux lourds de type Brookston, la dose de METRIX SC doit être accrue au maximum (1,75 L/ha) pour assurer une suppression tout au long de la saison.

METRIX SC utilisé en prélevée, après l'incorporation en présemis d'autres herbicides

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles	Treflan E.C. (480 g/L) suivi par METRIX SC ¹	1,2 L 850 mL-1,1 L	1,7 L 1,1 – 1,75 L	2,4 L 1,75 – 2,25 L
Ci-dessus plus souchet comestible	Dual Magnum ou Dual II Magnum suivi par METRIX SC ¹	1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L 850 mL-1,1 L	1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L 1,1 – 1,75 L	1,15 – 1,75 L 1,15 – 1,75 L 1,75 – 2,25 L

1. La dose de METRIX SC est fonction de la teneur en matière organique du sol. Voir les doses pour METRIX SC utilisé seul. Lorsque les populations de mauvaises herbes à feuilles larges sont faibles, les doses de METRIX SC peuvent être réduites de 25 %.

METRIX SC utilisé seul ou en mélange en réservoir (semis direct ou travail minimum) en présemis de surface (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou en traitement non sélectif

Mauvaises herbes supprimées	Produits ¹	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Mauvaises herbes annuelles de moins de 4 cm de hauteur et suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles ³	METRIX SC ²	Ne pas utiliser	1,1 – 1,75 L	1,75-2,25 L
Ci-dessus plus les espèces résistant aux triazines	METRIX SC plus linuron 480 ou linuron 50 DF	Ne pas utiliser	850 mL 1,75 L 1,7 kg	1,1 L 2,0 L 2,0 kg
Ci-dessus plus les graminées	METRIX SC plus Dual Magnum ou Dual II Magnum plus linuron 480 ou linuron 50 DF METRIX SC ⁵ plus Pursuit (240 g m.a./L)	Ne pas utiliser	850 mL 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L 1,75 L 1,7 kg 800 mL-1,5L 312- 420 mL	1,1 L 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L 2,0 L 2,0 kg 960mL-2,0L 312-420 mL

Pour un meilleur traitement non sélectif des mauvaises herbes annuelles énumérées ci-dessus, y compris la suppression des mauvaises herbes de plus de 4 cm et vivaces déjà levées	L'un des traitements ci-dessus, plus Roundup Transorb Liquide ⁴ ou Glyphos AU Soluble Concentrate ⁴	Ne Pas Utiliser	1,25 L 1,25 L	1,25 L 1,25 L
Mauvaises herbes annuelles de moins de 4 cm de hauteur et la suppression résiduelle contre les mauvaises herbes annuelles ⁵	METRIX SC plus Dual Magnum ou Dual II Magnum	1,0 – 1,1 L 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L	1,1 – 1,75 L 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L	1,75 – 2,2 L 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris Mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	Le traitement ci-dessus Roundup Transorb Liquide ou Glyphos ou Touchdown 480		2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 2,6-2,7 L	

- Lorsque les conditions sont mauvaises (sécheresse) et pour obtenir un meilleur traitement non sélectif des petites mauvaises herbes annuelles levées, les additifs suivants peuvent être utilisés pour effectuer les traitements recommandés :
 - concentré d'huile (Assist) à 1 % v/v
 - surfactant non ionique à 0,1 % v/v
 - huile, 28-0-0, ou 10-34-0 à 5% v/v (pour les mélanges en réservoir avec les herbicides Dual Magnum ou Dual II Magnum +/- glyphosate, seulement)
- Pour un meilleur traitement non sélectif des mauvaises herbes de moins de 4 cm, ajouter de l'herbicide Gramoxone avec Agent Mouillant à raison de 2,5 L/ha.
- Utiliser la dose la plus élevée pour supprimer les graminées nuisibles ou lorsque la population de mauvaises herbes à feuilles larges est dense.
- Il est recommandé d'utiliser les formulations liquides des produits pour le mélange en réservoir contenant de glyphosate. Les doses peu élevées de glyphosate n'assure pas la suppression efficace des vivaces, telles que le chiendent. Consulter l'étiquette du produit de glyphosate au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.
- Utiliser la dose la plus élevée si la population de mauvaises herbes est dense et/ou sur les sols riches en matière organique (plus de 4 %) et appartenant aux classes de sols le plus fins.

**Applications en prélevée de METRIX SC utilisé en mélange en réservoir
- pour tous les systèmes de travaux de sol, à moins d'indications contraires**

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles	Travail conventionnel METRIX SC plus Axiom DF	780 mL 0,84 kg	1,0 L 1,12 kg	1,3 L 1,26 kg

	Travail conventionnel METRIX SC ^{2,3} plus Dual Magnum ou Dual II Magnum	850 mL-1,1 L 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L	1,1 - 1,75 L 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L	1,75 - 2,25 L 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L
Ci-dessus plus suppression partielle de la morelle noire de l'est et du panic millet	Travail conventionnel METRIX SC ² plus Pursuit (240 g ea/L) Semis direct ou travail minimum METRIX SC ^{1,5} plus Pursuit (240 g ea/L)	850 mL-1,1L 312 - 420 mL Ne Pas Utiliser	1,1 – 1,75 L 312- 420 mL 800 mL-1,5L 312-420 mL	1,75 – 2,25 L 312-420 mL 960 mL-2,0L 312-420 mL

(suite en page suivante)

Applications en prélevée de METRIX SC utilisé en mélange en réservoir :

- pour tous les systèmes de travaux du sol, à moins d'indications contraires (suite)

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles, y compris les espèces résistant aux triazines	Travail conventionnel METRIX SC ⁵ plus linuron 50% ou linuron 480 Semis direct ou travail minimum METRIX SC ¹ plus linuron 50% ou linuron 480 Travail conventionnel METRIX SC plus Axiom DF plus Lorox DF	700 - 800 mL 1,0 – 2,0 kg 1,0 – 2,0 L Ne Pas Utiliser 780 mL 0,84 kg 1,4 kg	800 mL-1,1 L 1,0 - 2,4 kg 1,0 - 2,5 L 850 mL 1,7 kg 1,75 L 940 mL 1,12 kg 1,7 kg	1,1 - 1,5 L 1,0 - 2,4 kg 1,0 - 2,5 L 1,1 L 2,0 kg 2,0 L 1,0 L 1,26 kg 2,0 kg
Ci-dessus plus la morelle (morelle noire de l'est, morelle d'Amérique)	METRIX SC ¹ plus linuron 50% ou linuron 480 plus Dual Magnum ⁴ ou Dual II Magnum ⁴	750 mL 1,4 kg 1,5 L 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L	850 mL 1,7 kg 1,75 L 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L	1,0 L 2,0 kg 2,0 L 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L

Pour un meilleur traitement non sélectif des mauvaises herbes énumérées ci-dessus, y compris la suppression des mauvaises herbes de plus de 4 cm et les vivaces déjà levées	L'un des traitements ci-dessus, en semis direct ou travail minimum plus ou Roundup Transorb Liquide ^{6,9} ou Glyphos AU Concentré hydrosoluble ^{6,9}	Ne Pas Utiliser	1,25 L 1,25 L	1,25 L 1,25 L
Pour un traitement non sélectif plus efficace contre les graminées et feuilles larges annuelles de moins de 4 cm de hauteur	Semis direct ou travail minimum METRIX SC ^{1,2,5} plus Gramoxone Herbicide Liquide avec Agent Mouillant ⁷	Ne Pas Utiliser	1,1 - 1,75 L 2,5 L	1,75 - 2,25 L 2,5 L

(suite en page suivante)

Applications en prélevée de METRIX SC utilisé en mélange en réservoir :

- pour tous les systèmes de travaux du sol, à moins d'indications contraires (suite)

Mauvaises herbe	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle	Semis direct ou travail minimum METRIX SC ^{1,2,3,5} plus Dual Magnum ou Dual II Magnum	850 mL 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L	1,1 - 1,75 L 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L	1,75 - 2,25 L 1,15-1,75 L 1,15-1,75 L
Graminées annuelles et Mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	Le traitement ci-dessus plus Roundup Transorb Liquide ou Glyphos ou Touchdown 480		2,35-2,5 L 2,35-2,5 L 2,6-2,7 L	

- En SEMIS DIRECT ou TRAVAIL MINIMUM : Lorsque les conditions sont mauvaises (sécheresse) et pour obtenir un meilleur traitement non sélectif des petites mauvaises herbes annuelles levées, les additifs suivants peuvent être utilisés pour effectuer les traitements recommandés :
 - concentré d'huile (Assist) à 1 % v/v
 - surfactant non ionique à 0,1 % v/v
 - huile, 28-0-0, ou 10-34-0 à 5% v/v (pour les mélanges en réservoir avec les herbicides Dual Magnum ou Dual II Magnum +/- glyphosate)
- La dose de METRIX SC est fonction de la teneur en matière organique du sol. Voir les doses pour METRIX SC utilisé seul.
- Lorsque les populations de mauvaises herbes à feuilles larges sont faibles, les doses de METRIX SC peuvent être réduites de 25 %.
- En SEMIS DIRECT ou TRAVAIL MINIMUM, NE PAS UTILISER ce mélange en réservoir sur les sols de texture grossière.

5. Utiliser la dose la plus élevée si la population de mauvaises herbes est dense et/ou sur les sols riches en matière organique (plus de 4 %) et appartenant aux classes de sols les plus fins.
6. Utiliser ce mélange en réservoir après le semis, mais pas plus de trois jours avant la levée de la culture.
8. Il est recommandé d'utiliser les formulations liquides des produits pour le mélange en réservoir contenant de glyphosate. Les doses peu élevées de glyphosate n'assurent pas la suppression efficace des vivaces, telles que le chiendent. Consulter l'étiquette du produit de glyphosate au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.

**POMMES DE TERRE
EST DU CANADA, CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET TERRES
IRRIGUÉES DE DANS L'OUEST DU CANADA**

- Utiliser la dose prescrite dans 100 à 300 L d'eau par hectare, selon le matériel et les pratiques locales.
- Ne pas utiliser sur les variétés Belleisle ou Tobique.
- Avant d'utiliser METRIX SC, consulter un détaillant de produits chimiques ou un fournisseur de semences pour obtenir des plus amples renseignements sur la tolérance des nouvelles variétés de pommes de terre.
- Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement.
- Si un buttage est effectué avant la levée, permettre au sol de se tasser ou de former une croûte avant le traitement. Cela évitera que des particules de sol traité ne glissent au fond de la tranchée, laissant ainsi des zones non traitées sur les côtés des buttes. Pour de meilleurs résultats, il est également recommandé de retarder le plus possible le buttage après le traitement, avant que le feuillage ne couvre les rangs. Des travaux agricoles additionnels dans les rangs de pommes de terre peuvent également se révéler utiles pour améliorer la suppression des mauvaises herbes.
- Les doses les plus élevées sont recommandées pour les variétés tardives, lorsqu'une suppression prolongée est nécessaire ou lorsque la culture est fortement infestée.

METRIX SC UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter aux étiquettes des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

METRIX SC utilisé seul ou en mélange en réservoir : en prélevée¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare
Feuilles larges et graminées annuelles. Répression du chiendent et du souchet comestible à la dose élevée.	METRIX SC	850 mL - 2,25 L
Ci-dessus plus les graminées.	METRIX SC plus Dual Magnum ² ou Dual II Magnum ²	1,1 L - 2,25 L 1,25 - 1,75 L 1,25 - 1,75 L
Ci-dessus plus les mauvaises herbes de plus de 4 cm de hauteur et le chiendent.	METRIX SC Plus Gramoxone Herbicide Liquide avec Agent Mouillant	1,1 - 1,75 L 2,75 L
Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris les mauvaises herbes résistant aux triazines dans les champs de pommes de terre hâtives.	METRIX SC ³ plus linuron 50 % ou linuron 480 g/L	850 mL - 1,25 L 1,5 - 2,4 kg 1,6 - 2,5 L
Mauvaises herbes ci-dessus dans les champs de pommes de terre tardives.	METRIX SC plus linuron 50 % ou linuron 480 g/L	1,5 - 1,75 L 3,0 - 3,6 kg 3,0 - 3,75 L
Forte infestation de graminées annuelles et/ou de morelle dans les champs de pommes de terre tardives.	METRIX SC plus Dual Magnum ² ou Dual II Magnum ² plus linuron 50 % ou linuron 480 g/L	1,0 - 1,5 L 1,15 - 1,6 L 1,15 - 1,6 L 1,9 - 2,8 kg 2,0 - 3,0 L

1. Traiter immédiatement après le semis ou le buttage. Éviter d'incorporer au sol. Si le buttage est effectué avant l'émergence, permettre au sol de se tasser ou de former une croûte avant le traitement. Cela évitera que des particules de sol traité ne glissent au fond de la tranchée, laissant ainsi des zones non traitées sur les côtés des buttes. Pour de meilleurs résultats, il est également recommandé de retarder le plus possible le buttage après le traitement, avant que le feuillage ne couvre les rangs.
2. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum pour la variété Superior ni sur des sols sableux ou à texture grossière pauvres en matière organique. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum lorsque le sol se fendille ou lorsque les pommes de terre commencent à lever. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum sur les terres noires, les sols tourbeux ou les sols riches en matière organique.
3. METRIX SC utilisé à une dose de 850 mL/ha permet une suppression efficace des mauvaises herbes annuelles à feuilles larges dans les pommes de terre tardives dans les régions des Maritimes au Canada. Des doses supérieures sont recommandées pour les variétés plus tardives, lorsqu'une suppression prolongée est nécessaire ou lorsque la culture est fortement infestée.

METRIX SC utilisé seul ou en mélange en réservoir : en postlevée hâtive¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare
Graminées et feuilles larges annuelles ²	METRIX SC	850 mL - 2,25 L
Graminées annuelles ⁴ , incluant maïs spontané, ivraie de Perse, blé et orge de printemps spontanés, folle avoine, panic millet sauvage, chiendent ⁵ , mühlenbergie feuillée	METRIX SC plus Venture L ³	850 mL 0,6 - 2 L ⁶

1. Utiliser la dose prescrite à l'hectare en faisant un traitement en pleine surface, par-dessus les plants de pommes de terre, avant que ceux-ci n'aient atteint 10 cm de hauteur. Ce ne sont pas toutes les variétés de pommes de terre qui ont été testées quant à leur tolérance à METRIX SC. Certaines variétés de pommes de terre (à maturation hâtive, à peau rouge, Atlantic, Eramosa, Shepody) peuvent être sensibles à une application de l'herbicide METRIX SC et subir des dommages (tels que jaunissement/nécrose des nervures des feuilles et du bord des feuilles, rabougrissement et éventuellement récolte tardive). La première utilisation de l'herbicide METRIX SC sur une variété de pommes de terre doit se limiter à une petite parcelle d'essai afin de s'assurer que le risque ou le degré de dommages potentiel est acceptable pour le producteur avant de procéder à une application à grande échelle dans tout le champ. La sensibilité ou les dommages faisant suite à une application en postlevée de l'herbicide METRIX SC sont typiquement visibles dans la parcelle d'essai dans les cinq jours suivant l'application. Il est possible que les feuilles jaunissent ou brûlent temporairement, tout particulièrement si la culture subit un stress dû à des conditions de croissance défavorables telles que temps frais, pluvieux ou nuageux). Éviter les traitements en postlevée dans de telles conditions.
2. Traiter avant que les mauvaises herbes n'aient atteint 4 cm de hauteur. Employer une dose élevée pour détruire les graminées ou bien lorsqu'il y a une population dense de mauvaises herbes à feuilles larges.
3. Ne pas récolter dans les 90 jours suivant le traitement.
4. Appliquer sur les graminées annuelles en pleine croissance au stade 2 à 5 feuilles complètes. Pour sétaires verte et glauque, appliquer au stade 2 à 4 feuilles complètes.
5. Appliquer sur les plantes en pleine croissance qui ont 3 à 5 feuilles complètement développées.
6. Se reporter à l'étiquette de l'herbicide Venture L pour connaître le tableau de mauvaises herbes/doses d'application.

METRIX SC utilisé en prélevée ou en postlevée hâtive¹ après un traitement en présemis incorporé avec un autre herbicide ou METRIX SC utilisé en mélange en réservoir, en présemis incorporé

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare
Feuilles larges et graminées annuelles (moins de 4 cm de hauteur), y compris le souchet comestible	METRIX SC	1,1 - 2,25 L
	Plus Dual Magnum ²	1,25 - 1,75 L
	ou Dual Magnum ²	1,25 - 1,75 L
Forte infestation de pied-de-coq, de graminées annuelles et de feuilles larges (moins de 4 cm de hauteur)	METRIX SC plus Eptam 8-E	1,1 - 1,75 L 4,25 - 5,5 L

1. Utiliser la dose prescrite à l'hectare en faisant un traitement en pleine surface, par-dessus les plants de pommes de terre, avant que ceux-ci n'aient atteint 10 cm de hauteur. Ce ne sont pas toutes les variétés de pommes de terre qui ont été testées quant à leur tolérance à METRIX SC. Certaines variétés de pommes de terre (à maturation hâtive, à peau rouge, Atlantic, Eramosa, Shepody) peuvent être sensibles à une application de l'herbicide METRIX SC et subir des dommages (tels que jaunissement/nécrose des nervures des feuilles et du bord des feuilles, rabougrissement et éventuellement récolte tardive). La première utilisation de l'herbicide METRIX SC sur une variété de pommes de terre doit se limiter à une petite parcelle d'essai afin de s'assurer que le risque ou le degré de dommages potentiel est acceptable pour le producteur avant de procéder à une application à grande échelle dans tout le champ. La sensibilité ou les dommages faisant suite à une application en postlevée de

l'herbicide METRIX SC sont typiquement visibles dans la parcelle d'essai dans les cinq jours suivant l'application.

2. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum pour la variété Superior ni sur des sols sableux ou à texture grossière pauvres en matière organique. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum lorsque le sol se fendille ou lorsque les pommes de terre commencent à lever. Ne pas utiliser de mélange en réservoir avec Dual Magnum ou Dual II Magnum sur les terres noires, les sols tourbeux ou les sols riches en matière organique.

METRIX SC utilisé seul en traitement fractionné (en prélevée ou en postlevée hâtive¹)

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare
Graminées et feuilles larges annuelles	METRIX SC	Pas plus de 2,25 L par saison de croissance

1. Utiliser la dose prescrite à l'hectare en faisant un traitement en pleine surface, par-dessus les plants de pommes de terre, avant que ceux-ci n'aient atteint 10 cm de hauteur. Ce ne sont pas toutes les variétés de pommes de terre qui ont été testées quant à leur tolérance à METRIX SC. Certaines variétés de pommes de terre (à maturation hâtive, à peau rouge, Atlantic, Eramosa, Shepody) peuvent être sensibles à une application de l'herbicide METRIX SC et subir des dommages (tels que jaunissement/nécrose des nervures des feuilles et du bord des feuilles, rabougrissement et éventuellement récolte tardive). La première utilisation de l'herbicide METRIX SC sur une variété de pommes de terre doit se limiter à une petite parcelle d'essai afin de s'assurer que le risque ou le degré de dommages potentiel est acceptable pour le producteur avant de procéder à une application à grande échelle dans tout le champ. La sensibilité ou les dommages faisant suite à une application en postlevée de l'herbicide METRIX SC sont typiquement visibles dans la parcelle d'essai dans les cinq jours suivant l'application.

MAÏS CULTIVÉ EST DU CANADA

L'herbicide METRIX SC peut être utilisé en mélange en réservoir triple avec les herbicides Dual Magnum ou Dual II Magnum et l'atrazine ou en mélange en réservoir double avec de l'herbicide Primextra. Utiliser la dose prescrite pour une pulvérisation en pleine surface en prélevée avec de 150 à 300 L d'eau par hectare. Ne pas utiliser avec le maïs sucré ou le maïs de semence. Ces traitements d'herbicide mélangés en réservoir suppriment certaines graminées et mauvaises herbes à feuilles larges, surtout l'abutilon. Les semences de maïs doivent être placées à au moins 4 cm de profondeur. Ne pas utiliser après la levée du maïs. Certaines variétés de maïs résistent mal à METRIX SC. N'utiliser METRIX SC que sur les variétés suivantes.

Pioneer	Hyland	Asgrow	Cargill	Renk	Funk's
3737 3803	LG2350	RX578	4587	R148	G4309
3925 3902	LG2461		5157		G4299
3906 3790	HL2803				
3744 3772	HL2570				
3732 3475					
COOP	NK	DeKalb	Ferguson	Golden Harvest	Garst
6356	PX9214	DK-485	8758	H-2410	8882
	N4350	DK-535	8868		8808
Agri	Pickseed	First Line	Cardinal		
501	5577	1783	MX285		

METRIX SC UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter aux étiquettes des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

METRIX SC utilisé en mélange en réservoir : en prélevée

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare ²
Graminées et feuilles larges annuelles	METRIX SC ¹ plus Dual Magnum ou Dual II Magnum plus atrazine 480 g/L	600 mL - 1,0 L 1,15 L 1,15 L 2,3 L
	METRIX SC ¹ plus Primextra II Magnum	600 mL - 1,0 L 2,6 L

1. Une dose de 1,0 L/ha de METRIX SC doit être utilisée si l'on s'attend à une forte infestation de mauvaises herbes.
2. Ne pas utiliser sur les sols sableux ou légers. N'utiliser que sur des sols à texture moyenne ou fine.

TOMATES TRANSPLANTÉES (CULTIVÉES POUR LA TRANSFORMATION SEULEMENT) - EST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite avec de 150 à 300 L d'eau par hectare, selon le matériel et les pratiques locales.
- Ne pas utiliser sur les tomates semées en place.
- La quantité totale de l'herbicide METRIX SC utilisée ne doit pas dépasser 1,45 L/ha s'il s'agit de SOLS GROSSIERS, 2,2 L/ha s'il s'agit de SOLS MOYENS ou 2,8 L/ha s'il s'agit de SOLS FINS par saison de récolte.
- Ne pas utiliser les quantités totales de METRIX SC indiquées ci-dessus pour chaque type de sol en moins de 35 jours.
- Laisser s'écouler au moins 14 jours entre les traitements.
- Éviter de traiter les tomates lorsque les conditions ne sont pas favorables.
- Le traitement en postlevée peut causer des dommages ou retarder la maturation de la récolte lorsque les conditions météorologiques ne sont pas idéales : sécheresse, inondation, temps frais, pluvieux ou nuageux, par exemple, juste avant ou pendant le traitement. La température ne devrait pas être inférieure à 15 °C ou supérieure à 30 °C, sans quoi un certain stress sera ressenti par les plants. Attendre qu'il y ait eu trois jours de temps ensoleillé après une période de temps frais ou nuageux avant d'effectuer un traitement en postlevée avec METRIX SC.
- Les variétés ne possèdent pas toutes la même tolérance à METRIX SC. Dans le cas des nouvelles variétés dont la tolérance à METRIX SC est inconnue, procéder à des essais sur de petites surfaces.

METRIX SC utilisé seul en postlevée

Culture	Doses par hectare	Remarques
---------	-------------------	-----------

Tomates transplantées (cultivées pour la transformation seulement); Mauvaises herbes de moins de 4 cm de hauteur	Traitement simple 550 mL - 1,75 L	Éviter de pulvériser au moins les deux tiers supérieurs du feuillage des plants. On obtient d'ordinaire de meilleurs résultats en faisant le traitement environ trois semaines après la mise en terre des plants. Utiliser la dose la plus faible pour les sols sableux. La dose la plus faible peut ne pas assurer une suppression acceptable des graminées. Prévoir un délai de 60 jours entre le traitement et la récolte.
	Traitement fractionné 300 mL	Traiter de nouveau après la levée de nouvelles mauvaises herbes. Ne pas effectuer plus de quatre traitements par saison. Il est possible que le traitement ne supprime pas les graminées de façon satisfaisante. Ne pas récolter dans les 30 jours qui suivent le traitement. Par temps ensoleillé, les traitements doivent être effectués en après-midi ou tôt en soirée.

NOTE POUR LE TRAITEMENT FRACTIONNÉ SEULEMENT : Le fongicide Bravo 500, utilisé à une dose de 2,4 à 4,8 L/ha, peut être mélangé en réservoir avec METRIX SC selon les doses et les directives prescrites pour METRIX SC en traitement fractionné. Se reporter à l'étiquette du fongicide Bravo 500 pour connaître les maladies traitées et les recommandations particulières.

METRIX SC UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter aux étiquettes des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

METRIX SC utilisé en mélange en réservoir : en présemis incorporé, suivi de METRIX SC seul, en postlevée

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles	METRIX SC plus Treflan E.C. (480 g/L) suivi de METRIX SC (postlevée)	500 - 600 mL 1,2 L	750 mL - 1,1 L 1,7 L	1,2 - 1,4 L 2,4 L
		850 mL	1,1 L	1,2 - 1,4 L

REMARQUE : Pour une meilleure suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées annuelles tout au long de la saison, pulvériser un mélange en réservoir de METRIX SC avec de l'herbicide Treflan E.C. et procéder à une incorporation en présemis avant de repiquer les tomates. Ensuite, procéder à un traitement dirigé en postlevée avec METRIX SC lorsque les mauvaises herbes ayant survécues ne mesurent pas plus de 2,5 cm de hauteur et que les plants repiqués sont bien établis (trois semaines après le repiquage). Les plants repiqués doivent s'être remis du choc causé par le repiquage et la nouvelle pousse doit être évidente. Ce deuxième traitement avec METRIX SC est d'ordinaire prévu pour le début de juillet; il doit avoir lieu au moins 21 jours après le repiquage des tomates et 60 jours avant la récolte. La bouillie pulvérisée devrait être dirigée sur les mauvaises herbes qui sortent de façon à réduire au minimum le contact avec les plants. La dose totale des deux traitements de METRIX SC ne doit pas excéder la dose maximale totale de METRIX SC pour chaque type de sol. Ne pas mélanger ou utiliser d'autres pesticides sur les tomates dans les 24 heures qui suivent un traitement avec METRIX SC. Si la concurrence exercée par les mauvaises herbes est de légère à moyenne, il peut être inutile de procéder à un second traitement avec METRIX SC. Un travail du sol à faible profondeur peut également servir à compléter la suppression des mauvaises herbes qui ne sont pas normalement supprimées par METRIX SC.

METRIX SC utilisé en mélange en réservoir : en présemis incorporé

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles, y compris la morelle et le souchet comestible	METRIX SC	500 mL	1,0 L	1,0 L
	plus Treflan E.C. (480 g/L)	1,1 L	2,1 L	2,1 L
	plus Dual Magnum	1,0 L	1,25 L	1,25 L
	ou Dual II Magnum	1,0 L	1,25 L	1,25 L

ATTENTION : CES MÉLANGES EN RÉSERVOIR PEUVENT ENDOMMAGER LES PLANTS REPIQUÉS ET RÉDUIRE LEUR RENDEMENT SI CEUX-CI ONT ÉTÉ AFFAIBLIS POUR UNE RAISON QUELCONQUE. POUR ÉVITER LES DÉGÂTS, NE REPIQUER QUE DES PLANTS EN BONNE SANTÉ; NE PAS REPIQUER PAR TEMPS FRAIS OU PLUVIEUX OU LORSQUE LES CONDITIONS NE SONT PAS IDÉALES. SUIVRE EXACTEMENT LES DIRECTIVES

CONCERNANT LE TRAITEMENT ET L'INCORPORATION. Ne pas utiliser ce mélange plus d'une fois par année. Pulvériser la solution puis l'incorporer à faible profondeur (5 à 7,5 cm). Repiquer ensuite les tomates à une profondeur de 5 à 10 cm; Ne pas récolter dans les 60 jours qui suivent le traitement.

ASPERGERAIES (établies) EST ET OUEST DU CANADA

L'herbicide METRIX SC est recommandé pour les traitements en pleine surface avec un pulvérisateur terrestre en prélevée pour les aspergeraies établies au début du printemps, avant la levée des turions et/ou des pousses ou après la dernière coupe. Utiliser la dose prescrite avec de 100 à 300 L d'eau par hectare, selon l'équipement utilisé et les pratiques locales. Ne pas employer sur les nouveaux semis ou sur de jeunes plants au cours de la première saison de croissance après la plantation des griffes. Ne pas traiter les champs établis après la levée des turions.

METRIX SC utilisé seul en prélevée

Culture	Dose par ha	Remarques
Aspergeraies (établies)	2,25 L	Si le champ doit être travaillé avec un pulvérisateur, traiter avec METRIX SC après le travail du sol, mais avant la levée des plants. Ne pas utiliser dans les 14 jours qui précèdent la récolte.

LUPINS BLANCS DOUX PROVINCES DES MARITIMES SEULEMENT

- **NE PAS UTILISER SUR DES LUPINS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE.**
- Utiliser la dose prescrite avec de 150 à 300 L d'eau par hectare, selon l'équipement utilisé et les pratiques locales.
- La semence doit être plantée à au moins 4 cm de profondeur.
- Ne pas utiliser sur des sols à texture GROSSIÈRE ayant moins de 2 % de matière organique.
- Traiter au moment du semis ou en une opération distincte, avant la levée de la culture.
- Ne pas traiter plus d'une fois par saison.
- Les traitements avec l'herbicide METRIX SC effectués à des doses supérieures à celles recommandées peuvent causer des brûlures, un jaunissement ou un rabougrissement de la culture.
- Si de fortes pluies surviennent peu de temps après le traitement, la culture peut être endommagée et la

population peut être réduite, particulièrement dans les zones mal drainées où l'eau peut rester pendant plusieurs jours.

- Ne pas employer les tiges et les feuilles traitées pour l'alimentation humaine ou animale.

METRIX SC UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter aux étiquettes des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

METRIX SC utilisé seul ou en mélange en réservoir : en prélevée

Mauvaises herbes	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Mauvaises herbes annuelles	METRIX SC	850 mL	1,0 L	1,0 L
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle ¹	METRIX SC	1,0 L	1,0 L	1,0 L
	plus Dual	1,1 – 1,75 L	1,1 – 1,75 L	1,1 – 1,75 L
	Magnum ¹ ou Dual II Magnum ¹	1,1 – 1,75 L	1,1 – 1,75 L	1,1 – 1,75 L

1. Pour obtenir une suppression optimale de la morelle et pour les infestations graves de mauvaises herbes, utiliser la dose la plus élevée des herbicides Dual Magnum or Dual II Magnum.

CAROTTES DE TRANSFORMATION DU CANADA ATLANTIQUE SEULEMENT

- N'utiliser que sur les carottes de transformation déjà traitées en prélevée avec de l'herbicide linuron (1 100 g m.a./ha; consulter l'étiquette de chacun des produits pour connaître les recommandations, le mode d'emploi, les restrictions et les précautions).
- Appliquer l'herbicide METRIX SC lorsque la quatrième feuille de la plupart des plants de carotte est partiellement déployée; la seconde application, si nécessaire, doit être effectuée lorsque la cinquième feuille est partiellement déployée (environ 6 jours après la première application).
- Toutes les variétés de carottes ne sont pas également tolérantes à METRIX SC : il est recommandé de limiter la première application de METRIX SC à une petite superficie pour chaque cultivar, avant de traiter à grande échelle.
- Il pourrait être nécessaire de retarder la récolte des cultivars les plus sensibles traités avec METRIX SC.
- Ne pas appliquer sur des sols de TEXTURE GROSSIÈRE contenant moins de 2 % de matière organique.

Application de METRIX SC seul en postlevée

Mauvaises herbes supprimées	Produit	Dose par hectare
Annuelles, inodore incluant La matricaire	METRIX SC	550 mL

ARBRES FRUITIERS NOUVELLEMENT PLANTÉS

- EST DU CANADA ET COLOMBIE-BRITANNIQUE

- **Utiliser sur les pommiers, abricotiers, cerisiers, pêchers, poiriers et pruniers, l'année de la plantation.**
- Appliquer la dose spécifiée en présemis incorporé dans 150 à 300 L d'eau à l'hectare avant de transplanter les arbres fruitiers.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de production.

METRIX SC UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter aux étiquettes des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

METRIX SC utilisé seul ou en mélange en réservoir : en présemis incorporé

Mauvaises herbe	Produits	Doses par hectare et textures de sol		
		GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Feuilles larges et graminées annuelles	METRIX SC ¹	750 mL	1,1 L	1,5 L
	METRIX SC plus Treflan E.C. (480 g/L)	850 mL 1,2 L	1,1 L 1,7 L	1,1 L 2,4 L

1. Ne pas utiliser sur les poiriers et pruniers.

PLANTATIONS ÉTABLIES D'ARBRES FRUITIERS - EST DU CANADA ET COLOMBIE-BRITANNIQUE

- Utiliser sur les pommiers, abricotiers, pêchers, poiriers, pruniers et cerisiers (cerises douces et cerises acides) établis (en production).
- Utiliser la dose prescrit en traitement de prélevée en bandes sous les arbres dans au moins 150 à 300 L d'eau à l'hectare.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de production.

METRIX SC UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter aux étiquettes des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en bandes.

METRIX SC utilisé seul ou en mélange en réservoir : en prélevée

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare
Feuilles larges annuelles	METRIX SC	1,5 L
Feuilles larges et graminées annuelles, incluant souchet comestible, morelle d'Amérique et morelle noire de l'est	METRIX SC plus Dual	1,5 L 1,75 L
	Magnum ou Dual	1,75 L
Feuilles larges et graminées annuelles, incluant pâturin annuel, ivraie vivace, orge queue d'écureuil, laiteron potager, lamier amplexicaule, laitue scariole et pourpier potager	METRIX SC plus Sinbar ^{1,2,3}	1,5 L 0,63 kg

1. Ne pas utiliser dans les sols plus légers qu'un loam sableux avec moins de 3 % de matière organique.
2. Ne pas utiliser sur les abricotiers et pruniers.
3. Ce traitement permet généralement une suppression partielle du chiendent, de la morelle de la Caroline et du souchet comestible.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIALES INDIQUÉES (CI-DESSOUS): Le MODE D'EMPLOI de ce produit, POUR LE OU LES USAGES SPÉCIAUX décrites ci-après, a été rédigé par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par

les utilisateurs. Sharda Cropchem Limited ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-après. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit, et à la tolérance des cultures, et ils acceptent à décharger Sharda Cropchem Limited de toute responsabilité liée à des réclamations relative à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

TOMATES TRANSPLANTÉES (destinées au marché frais seulement) - EST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite avec 150 à 300 L d'eau par hectare, selon l'équipement et les pratiques locales.
- Ne pas utiliser sur les tomates semées en place.
- Appliquer après que les tomates transplantées se soient réétablies du choc de transplantation et la nouvelle croissance est évidente.
- Laisser s'écouler au moins 14 jours entre les traitements.
- Éviter de traiter les tomates lorsque les conditions ne sont pas favorables.
- Le traitement en postlevée peut causer des dommages ou retarder la maturation de la récolte lorsque les conditions météorologiques ne sont pas idéales : sécheresse, inondation, temps frais, pluvieux ou nuageux, par exemple, juste avant ou pendant le traitement. La température ne devrait pas être inférieure à 15 °C ou supérieure à 30 °C, sans quoi un certain stress sera ressenti par les plants. Attendre qu'il y ait eu trois jours de temps ensoleillé après une période de temps frais ou nuageux avant d'effectuer un traitement en postlevée avec METRIX SC.
- Les variétés ne possèdent pas toutes la même tolérance à METRIX SC. Dans le cas des nouvelles variétés dont la tolérance à METRIX SC est inconnue, procéder à des essais sur de petites surfaces.
- Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière contenant moins de 2 % de matière organique.
- NE PAS appliquer par voie aérienne

METRIX SC utilisé seul en postlevée en tomates transplantées :

Mauvaises herbes supprimées	Produits*	Dose par hectare	Remarques
Feuilles larges et graminées annuelles de moins de 4 cm de hauteur	METRIX SC	300 mL	Traiter de nouveau après la levée de nouvelles mauvaises herbes. Ne pas effectuer plus de quatre traitements par saison. Il est possible que le traitement ne supprime pas les graminées de façon satisfaisante. Ne pas récolter dans les 30 jours qui suivent le traitement. Par temps ensoleillé, les traitements doivent être effectués en après-midi ou tôt en soirée.

*NOTE : Le fongicide Bravo 500, utilisé à une dose de 2,4 à 4,8 L/ha, peut être mélangé en réservoir avec METRIX SC selon les doses et les directives prescrites pour METRIX SC en traitement fractionné. Se reporter à l'étiquette du fongicide Bravo 500 pour connaître les maladies traitées et les recommandations particulières.

UTILISATIONS POUR L'OUEST DU CANADA RENSEIGNEMENTS SUR LES CULTURES ET RESTRICTIONS

L'herbicide METRIX SC assure une suppression sélective des mauvaises herbes dans les cultures suivantes :

OUEST DU CANADA
<ul style="list-style-type: none">• Orge et blé de printemps• Blé d'hiver (milieu semi-aride)• Pois de grande culture• Pois de transformation• Pois chiches• Lentilles• Soya• Féveroles• Pommes de terre• Pommes de terre - Application par système d'irrigation par aspersion• Luzerne• Aspergeraies (établies)• Brise-vent

METRIX SC peut endommager certaines cultures de rotation :

- Les cultures suivantes : oignons, céleri, poivrons, crucifères, laitue, épinard, betteraves à sucre et potagère, navets, citrouilles, courges, concombres, melons, tabac et canola (colza) non résistant aux triazines sont sensibles à METRIX SC et peuvent être endommagées si elles sont ensemencées dans un champ traité avec METRIX SC pendant l'année en cours ou l'année suivante.
- Les cultures protectrices ou ensemencées à l'automne telles que le blé, l'avoine et le seigle peuvent être endommagées si elles sont ensemencées au cours d'une saison où METRIX SC a été utilisé.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

REMARQUE : L'HERBICIDE METRIX SC NE SUPPRIME PAS LES BIOTYPES RÉSISTANT AUX TRIAZINES; LES HERBICIDES TREFLAN E.C., ET RIVAL NE SUPPRIMENT PAS LES BIOTYPES RÉSISTANT À LA TRIFLURALINE.

Orge et blé de printemps en postlevée, à raison de 275 mL/ha

Mouron des oiseaux, renouée scabre, ortie royale (répression** seulement), renouée persicaire, chénopode blanc, amarante à racine rouge, tabouret des champs, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, moutarde sauvage.

Blé et orge de printemps en postlevée, à raison de 425 à 550 mL/ha

Neslie paniculée, mouron des oiseaux, sénéçon vulgaire, spargoute des champs, renouée scabre, ortie royale, lamier amplexicaule (550 mL/ha seulement), renouée persicaire, chénopode blanc, silène noctiflore, Amarante à racine rouge, soude roulante (550 mL/ha seulement), tabouret des champs, sarrasin de Tartarie, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, moutarde sauvage, vélar fausse giroflée.

Blé d'hiver (milieu semi-aride) - Norstar seulement - en postlevée, à raison de 850 mL à 1,12 L/ha

Brome des toits, tabouret des champs, sagesse-des-chirurgiens, bourse-à-pasteur.

Pois chiches et lentilles en postlevée (RÉPRESSION SEULEMENT)**

Neslie paniculée, mouron des oiseaux, spargoute des champs, renouée scabre, ortie royale, chénopode blanc, tabouret des champs, sarrasin de Tartarie, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, moutarde sauvage.

Pois de grande culture, pois de conserverie en postlevée

Neslie paniculée, mouron des oiseaux, spargoute des champs, renouée scabre, ortie royale, chénopode blanc, tabouret des champs, sarrasin de Tartarie, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, moutarde sauvage.

Pois de grande culture, soya, féveroles et lentilles en présemis incorporé avec de l'herbicide Treflan E.C.

Pâturin annuel, pied-de-coq, brome, brome des toits, éleusine de l'Inde, sétairie verte, ivraie de Perse, éragrostide fétide, folle avoine, sétairie glauque.

Mollugine verticillée, mouron des oiseaux, saponaire des vaches, renouée scabre, ortie royale, renouée, renouée persicaire, chénopode blanc, pourpier potager, amarante à racine rouge, soude roulante (non supprimée dans la culture de féveroles), bourse-à-pasteur, tabouret des champs, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, renouée liseron, moutarde sauvage.

Pois de grande culture en présemis incorporé avec de l'herbicide Rival

Pâturin annuel, pied-de-coq, brome, brome des toits, digitale sanguine, éleusine de l'Inde, sétairie verte, ivraie de Perse, éragrostide fétide, folle avoine, sétairie glauque.

Mollugine verticillée, mouron des oiseaux, spargoute des champs, saponaire des vaches, renouée scabre, ortie royale, kochia à balais, renouée, renouée persicaire, chénopode blanc, pourpier potager, amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, renouée liseron, moutarde sauvage.

Pommes de terre et pommes de terre - application par système d'irrigation par aspersion

Neslie paniculée, mouron des oiseaux, spargoute des champs, renouée scabre, ortie royale, renouée persicaire, chénopode blanc, amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, sarrasin de Tartarie, canola (colza) spontané non résistant aux triazines, moutarde sauvage.

Luzerne

Laiteron potager, brome des toits, sagesse-des-chirurgiens, sétairie verte, kochia à balais, chénopode blanc, armoise douce, amarante à racine rouge, soude roulante, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, folle avoine.

Brise-vent

Sétairie verte, folle avoine, panic capillaire.

Chénopode blanc, amarante fausse-blite, pourpier potager, soude roulante, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, renouée liseron.

**La répression est une réduction visuelle de la compétition des mauvaises herbes (réduction de population et/ou de vigueur) en comparaison avec une région non traitée.

TYPES DE SOLS ET RESTRICTIONS

Les doses de l'herbicide METRIX SC recommandées sont en fonction de la texture et de la teneur en matière organique du sol à être traité. Les tableaux de dosage figurant dans la présente étiquette font état de trois groupes de texture de sol, à savoir les textures grossières, moyennes et fines. S'il est difficile de classer le sol avec certitude, communiquer avec un représentant de Sharda Cropchem Limited, un conseiller en sols et cultures ou toute autre personne compétente. Le tableau suivant classe les différents types de sols par catégorie de texture :

GROSSIÈRE	MOYENNE	FINE
Sable loameux Loam sableux	Loam Loam limoneux Limon Loam sablo-argileux Argile sableuse	Loam limono-argileux Argile limoneuse Loam argileux Argile

- Dans le cas des sols à texture variable comportant des zones de texture grossière et sableuse, certains dommages peuvent être causés aux cultures dans les zones sableuses si la dose utilisée est celle prescrite pour les sols à texture plus fine.
- Les loams sableux et les loams limono-argileux sont des sols transitoires et peuvent être classés en tant que sols à texture moyenne dans certaines régions.
- Ne pas utiliser METRIX SC sur les sols TOURBEUX, au risque d'endommager les cultures subséquentes.
- Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière contenant moins de 2 % de matière organique.

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAITEMENTS

TRAITEMENT EN PRÉSEMIS INCORPORÉ (TRAITEMENTS D'AUTOMNE ET DE PRINTEMPS)

- Travailler la terre au cultivateur pour éliminer les mauvaises herbes existantes avant d'effectuer un traitement avec l'herbicide METRIX SC en mélange en réservoir avec un produit d'association. Dans le cas des chaumes, déchaumer et bien enfouir les résidus dans le sol, à une profondeur de 10 à 15 cm.

Un instrument à disque donne les meilleurs résultats. Afin de ne pas concentrer les graines de folle avoine sous la couche traitée, ne pas labourer la terre (avec une charrue à versoir)

- Les mélanges en réservoir avec METRIX SC peuvent être appliqués en pleine surface puis incorporés au sol par deux passages dans différentes directions (voir le tableau ci-après pour des directives précises).
- METRIX SC en mélange en réservoir avec un produit d'association recommandé peut être utilisé à l'automne ou au printemps. La première incorporation doit être effectuée dans les 24 heures suivant le traitement. Dans le cas des traitements d'automne, la deuxième incorporation peut être effectuée au printemps, au moment de la préparation du lit de semence. Il est préférable que les deux incorporations aient lieu à l'automne et qu'elles soient suivies d'un travail du sol à faible profondeur (pulvérisateur à disques ou vibroculteur à 5 à 8 cm de profondeur) au printemps avant le semis.
- L'incorporation faite avec des instruments réglés à une profondeur inférieure à 8 cm ou supérieure à 10 cm peut entraîner une suppression inégale des mauvaises herbes et/ou des dommages aux cultures.
- Un traitement inégal ou une incorporation inadéquate de METRIX SC et de l'herbicide utilisé en mélange en réservoir peut entraîner une suppression inégale des mauvaises herbes ou des dommages aux cultures selon la dose utilisée.
- Lorsque les conditions sont difficiles, notamment en cas de maladie des semis, de températures froides, de mise en terre trop profonde, d'une humidité excessive, de fortes concentrations salines ou de sécheresse, les pousses peuvent être affaiblies et le risque de dommage par les herbicides peut être accru. On peut observer un éclaircissement temporaire de la couleur du bord des feuilles ou des cotylédons ainsi qu'un léger retard de croissance. Ces conditions sont vite corrigées et n'ont généralement pas d'effet permanent.

Instrument aratoire	Profondeur de travail	Vitesse du tracteur	Remarques

Pulvérisateur tandem en X ou disqueuse	8 - 10 cm	7 - 10 km/h	Préférable sur chaume
Vibroculteur	8 - 10 cm	10 - 13 km/h	Ne pas utiliser si le sol est croûté, grumeleux ou trop humide pour assurer un mélange homogène.
Défonceuse	Non recommandé		
Cultivateur à barres			
Herses			
Chisel			
Semoir à houes			

TRAITEMENT EN POSTLEVÉE

- La culture doit être plantée à au moins 5 cm sous la surface du sol.
- Ne pas utiliser avec une culture contre-ensemencée avec des plantes fourragères.
- Ne pas traiter plus d'une fois par saison.
- Ne pas mélanger en réservoir avec d'autres pesticides, agents mouillants ou surfactants.
- Pour améliorer la couverture, tourner la rampe de pulvérisation de 45° vers l'avant.
- L'effet sur les mauvaises herbes peut ne pas être visible avant de 7 à 10 jours après le traitement.
- L'herbicide METRIX SC peut être utilisé lorsque la culture est humectée de rosée, mais l'effet sur les mauvaises herbes peut être réduit s'il pleut dans les six heures qui suivent le traitement.
- L'éclaircissement temporaire (7 à 10 jours) de la teinte de la culture et une légère réduction de la hauteur sont parfois observés, tout particulièrement s'il gèle ou s'il fait exceptionnellement chaud au cours des 24 à 48 heures qui suivent le traitement. S'il a gelé, attendre de 4 à 5 jours avant de traiter la culture avec METRIX SC.
- L'effet sur les mauvaises herbes et la tolérance de la culture peut être amoindris si le traitement METRIX SC a lieu après le stade de croissance précisé.
- Laisser s'écouler de 4 à 5 jours entre le traitement avec METRIX SC et un traitement avec d'autres pesticides, notamment des herbicides contre la folle avoine.

ORGE ET BLÉ DE PRINTEMPS OUEST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en postlevée avec 80 à 100 L d'eau par hectare.
- Ne pas faire paître ou nourrir les animaux à partir de la récolte d'un champ dans les 30 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas récolter le grain traité dans les 60 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 3 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des terres à faible teneur en matière organique peut entraîner des dommages à la culture allant de la brûlure des feuilles à la réduction de la population.
- Utiliser la dose la plus élevée pour l'orge afin d'obtenir une suppression résiduelle optimale du mouron des oiseaux et de l'ortie royale ou lorsqu'il y a une forte infestation de mauvaises herbes.

METRIX SC UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter aux étiquettes des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur

cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

METRIX SC utilisé seul ou en mélange en réservoir, appliqué en postlevée sur L'ORGE DE PRINTEMPS¹

Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance de la culture	Produits	Doses par hectare
Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles (se reporter aux étiquettes des produits d'association pour connaître les mauvaises herbes supplémentaires)	de 2 à 5 feuilles (mi-tallage)	METRIX SC	275 - 550 mL
	de 3 à 5 feuilles (mi-tallage)	METRIX SC plus MCPA (amine 500) ou 2,4-D (amine 500)	275 - 550 mL 850 mL - 1,1 L 850 mL - 1,1 L
	de 2 à 3 feuilles	METRIX SC plus Banvel ou Banvel II ou Target Liquide	275 - 425 mL 230 mL 230 mL 1,0 - 1,5 L

1. Les variétés d'orge Klondike, Leduc, et Johnston tolèrent moins l'herbicide METRIX SC que les autres variétés. Un éclaircissement temporaire de la teinte des plantes peut se produire; il peut même, parfois, y avoir rabougrissement de la culture. Traiter ces variétés avec METRIX SC en utilisant l'une des deux méthodes suivantes : 275 à 425 mL de METRIX SC seul à l'hectare; 275 mL de METRIX SC en mélange en réservoir avec de l'herbicide MCPA. Ne pas mélanger en réservoir METRIX SC avec les herbicides Banvel, Target ou 2,4-D pour traiter ces variétés.

METRIX SC utilisé seul ou en mélange en réservoir, appliqué en postlevée sur du BLÉ DE PRINTEMPS

Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance de la culture	Produits	Doses par hectare
Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles (se reporter aux étiquettes des produits d'association pour connaître les mauvaises herbes supplémentaires)	de 2 à 5 feuilles (mi-tallage)	METRIX SC	275 - 425 mL
	de 3 à 5 feuilles (mi-tallage)	METRIX SC plus MCPA (amine 500) ou 2,4-D (amine 500)	275 - 425 mL 850 mL - 1,1 L 850 mL - 1,1 L
	de 2 à 4 feuilles ¹	METRIX SC plus Banvel ou Banvel II	275 - 425 mL 230 mL 230 mL
	de 2 à 5 feuilles	METRIX SC plus Target Liquide	275 - 425 mL 1,0 - 1,5 L

1. La tolérance des cultures peut être réduite au stade quatre feuilles.

BLÉ D'HIVER (MILIEU SEMI-ARIDE) OUEST DU CANADA

- **N'utiliser qu'avec la variété Norstar.**
- Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 100 L d'eau par hectare à la fin de l'automne (octobre ou novembre).
- Traiter après que la culture ait commencé à taller et à développer ses racines secondaires, c'est-à-dire d'ordinaire après le stade trois feuilles. Pour être à ce stade, le blé doit d'ordinaire être ensemencé au plus tard le 15 septembre. La culture peut être endommagée si les racines secondaires ne sont pas développées au moment du traitement. Avant d'utiliser METRIX SC, examiner les plants pour déterminer si les racines secondaires se sont développées, et ce, même si les plants ont tallé.
- Pour de meilleurs résultats, traiter avant que les mauvaises herbes n'aient atteint 3 cm de hauteur ou ne présentent des rosettes de 3 cm.
- Ne pas traiter le blé irrigué car des dommages pourraient être causés à la culture.
- Ne pas mélanger en réservoir METRIX SC avec d'autres pesticides ou engrais liquides.
- L'effet sur les mauvaises herbes peut ne pas être visible jusqu'à ce que la croissance ne reprenne, le printemps suivant.
- N'ensemencer aucune culture pendant les 12 mois qui suivent le traitement.
- La suppression des mauvaises herbes peut être amoindrie si le blé d'hiver est ensemencé dans un chaume de blé de printemps non travaillé.
- Une chlorose temporaire peut survenir après un traitement avec METRIX SC sur le blé d'hiver, particulièrement si une forte gelée survient.

METRIX SC utilisé seul en postlevée

Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance de la culture	Produits	Doses par hectare
Brome des toits et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles d'hiver	Début du développement des racines secondaires	METRIX SC	850 mL - 1,12 L

POIS DE GRANDE CULTURE OUEST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 170 L d'eau par hectare ou en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare.
- Ne pas traiter plus d'une fois par saison sauf en cas de traitement fractionné.
- Ne pas faire paître ou nourrir les animaux à partir de la récolte d'un champ dans les 70 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas récolter le grain traité dans les 70 jours qui suivent le traitement
- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des sols à faible teneur en matière organique peut causer des dommages à la culture allant d'une brûlure des feuilles à une réduction de la population.
- Utiliser la dose la plus élevée lorsqu'il y a une forte infestation de mauvaises herbes.

METRIX SC UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter aux étiquettes des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions et les précautions. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

METRIX SC utilisé seul ou en mélange en réservoir : en postlevée¹

Mauvaises herbes supprimées ²	Produits	Doses par hectare	Remarques
Feuilles larges annuelles (moins de 5 cm de hauteur)	METRIX SC (traitement simple)	425 - 550 mL en un seul traitement	Dans certaines conditions de terrain ou météorologiques, un traitement fractionné avec METRIX SC peut donner de meilleurs résultats qu'un traitement simple.
	METRIX SC (traitement fractionné)	210 - 280 mL par traitement	Le premier traitement doit être effectué lorsque les mauvaises herbes sont entre le stade cotylédon et le stade deux feuilles. Le deuxième traitement doit être fait lorsque survient une deuxième vague de mauvaises herbes ou si les mauvaises herbes qui étaient plus avancées lors du premier traitement ont recommencé à pousser. Attendre de 7 à 10 jours entre les traitements.
Renouée scabre, renouée persicaire, chénopode blanc, moutarde sauvage, tabouret des champs, amarante à racine rouge, canola (colza) spontané non résistant aux triazines	METRIX SC plus MCPA Sodium (300 g/L)	280 mL 467 mL	

1. Les tiges des pois doivent mesurer moins de 15 cm de long au moment du traitement. Ne pas traiter dans les trois jours qui suivent une période de temps frais, pluvieux ou nuageux, sinon des dommages peuvent être causés à la culture.

2. Les pois peuvent n'offrir qu'un faible concurrence aux mauvaises herbes. Lorsque les populations de mauvaises herbes sont envahissantes, l'utilisation de l'herbicide METRIX SC seul peut ne pas être suffisamment efficace en raison de la repousse de certaines mauvaises herbes.

METRIX SC utilisé en mélange en réservoir : en présemis incorporé (traitement de printemps)¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol et doses par hectare	
		GROSSIÈRE (5 à 6 % de matière organique) ²	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant de 6 à 15 % de matière organique) ²
Feuilles larges et graminées annuelles	METRIX SC plus Treflan E.C. (480 g/L) ou Rival EC	550 mL 1,7 L 2,2 L	550 - 700 mL 2,3 - 3,0 L ³ 2,2 - 2,8 L ³

METRIX SC utilisé en mélange en réservoir : en présemis incorporé (traitement d'automne)¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol et doses par hectare	
		GROSSIÈRE (4 à 6 % de matière organique) ²	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant de 6 à 15 % de matière organique) ²
Feuilles larges et graminées annuelles	METRIX SC plus Treflan E.C. (480 g/L)	700 mL 2,3 L	700 - 850 mL 3,0 - 3,4 L ³

REMARQUES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'HERBICIDE METRIX SC EN MÉLANGE EN RÉSERVOIR EN PRÉSEMIS INCORPORÉ (TRAITEMENTS DE PRINTEMPS ET D'AUTOMNE)

- Traitement d'automne : avant le gel. Traitement de printemps : lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Éviter de repiquer des pousses de mauvaises herbes. Semer dans un lit de semence exempt de mauvaises herbes en ayant recours à des pratiques agricoles reconnues.
- La dose d'herbicides varie selon la teneur en matière organique du sol; plus la teneur en matière organique est élevée, plus la dose d'herbicides requise est élevée.
 - Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique (traitement d'automne) ou 5 % de matière organique (traitement de printemps).
 - Dans le cas des sols contenant de 4 à 6 % (traitement d'automne) ou de 5 à 6 % (traitement de printemps) de matière organique, utiliser la dose recommandée la plus faible.
 - Dans le cas des sols contenant entre 6 et 10 % de matière organique, choisir une dose dans la catégorie recommandée pour les sols à texture moyenne et fine.
 - Dans le cas des sols contenant 10 % de matière organique ou plus, utiliser la dose recommandée la plus élevée (la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges peut ne pas être adéquate).
- Utiliser la dose élevée dans les champs où il y a une forte infestation de mauvaises herbes.

POIS DE TRANSFORMATION OUEST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 170 L d'eau par hectare.
- Ne pas faire paître ou nourrir les animaux à partir de la récolte d'un champ dans les 70 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas récolter dans les 40 jours qui suivent le traitement
- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des sols à faible teneur en matière organique peut causer des dommages à la culture allant d'une brûlure des feuilles à une réduction de la population.
- Utiliser la dose la plus élevée lorsqu'il y a une forte infestation de mauvaises herbes.
- Ne pas mélanger en réservoir avec d'autres pesticides, agents mouillants ou surfactants.

METRIX SC utilisé seul en postlevée¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare
Feuilles larges annuelles (moins de 5 cm de hauteur) ²	METRIX SC	425 - 550 mL

1. Les tiges des pois doivent mesurer moins de 15 cm de long au moment du traitement. Ne pas traiter dans les trois jours qui suivent une période de temps frais, pluvieux ou nuageux, sinon des dommages peuvent être causés à la culture.
2. Les pois peuvent n'offrir qu'un faible concurrence aux mauvaises herbes. Lorsque les populations de mauvaises herbes sont envahissantes, l'utilisation de l'herbicide METRIX SC seul peut ne pas être suffisamment efficace en raison de la repousse de certaines mauvaises herbes.

POIS CHICHES OUEST DU CANADA

- **N'utiliser que sur les types Desi et Kabuli.**
- Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 170 L d'eau par hectare.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.
- Ne pas faire paître ou nourrir les animaux à partir de la récolte d'un champ dans les 70 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas récolter dans les 40 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des sols à faible teneur en matière organique peut causer des dommages à la culture allant d'une brûlure des feuilles à une réduction de la population.

- Ne pas mélanger avec d'autres pesticides, agents mouillants ou surfactants.

METRIX SC utilisé seul en postlevée¹

Mauvaises herbes réprimées	Produits	Doses par hectare
Feuilles larges annuelles (moins de 5 cm de hauteur) ²	METRIX SC	412 mL

1. Traiter lorsque les tiges des pois ont atteint le stade 1 à 3 noeuds au-dessus du sol (hauteur maximale de 6 cm). **REMARQUE : UN TRAITEMENT EFFECTUÉ AU-DELÀ DU STADE DE CROISSANCE RECOMMANDÉ PEUT ENDOMMAGER GRAVEMENT LA CULTURE.** Ne pas traiter dans les trois jours qui suivent une période de temps frais, pluvieux ou nuageux, sinon des dommages peuvent être causés à la culture.
2. Les pois chiche peuvent n'offrir qu'un faible concurrence aux mauvaises herbes. Lorsque les populations de mauvaises herbes sont envahissantes, l'utilisation de l'herbicide METRIX SC seul peut ne pas offrir une répression suffisante en raison de la repousse de certaines mauvaises herbes.

LENTILLES OUEST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en postlevée avec au moins 170 L d'eau par hectare ou en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare.
- Ne pas traiter plus d'une fois par saison, sauf si l'on applique les recommandations concernant le traitement fractionné.
- Ne pas faire paître ou nourrir les animaux à partir de la récolte d'un champ dans les 70 jours qui suivent le traitement.
- Ne pas récolter le grain dans les 70 jours suivant le traitement.
- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique. Un traitement effectué avant une forte pluie ou une irrigation importante (3 cm ou plus) sur des sols à faible teneur en matière organique peut causer des dommages à la culture allant d'une brûlure des feuilles à une réduction de la population.
- Utiliser la dose élevée dans les champs où l'infestation de mauvaises herbes est forte.

METRIX SC utilisé seul en postlevée¹

Mauvaises herbes réprimées	Produits	Doses par hectare	Remarques
Feuilles larges annuelles (moins de 5 cm de hauteur) ²	METRIX SC (traitement simple)	425 mL en un seul traitement	Dans certaines conditions de terrain ou météorologiques, le traitement fractionné avec de l'herbicide METRIX SC peut donner une meilleure répression (arrêt de croissance) des

METRIX SC (traitement fractionné)	210 - 280 mL par traitement	mauvaises herbes qu'un traitement simple. Le premier traitement doit être effectué lorsque les mauvaises herbes sont entre le stade cotylédon et le stade deux feuilles. Le deuxième traitement doit être fait lorsqu'une deuxième vague de mauvaises herbes apparaît ou lorsque les mauvaises herbes qui étaient plus avancées lors du premier traitement ont recommencé à pousser. Attendre de 7 à 10 jours entre les traitements.
--------------------------------------	--------------------------------	---

1. Les tiges de lentilles doivent mesurer moins de 15 cm de longueur ou se situer entre les stades 3 à 5 nœuds au moment du traitement. Ne pas traiter dans les trois jours qui suivent une période de temps frais, pluvieux ou nuageux, sinon des dommages peuvent être causés à la culture.
2. Les lentilles peuvent n'offrir qu'une faible concurrence aux mauvaises herbes. Lorsque les populations de mauvaises herbes sont envahissantes, l'utilisation de METRIX SC seul peut ne pas offrir une répression suffisante en raison de la repousse de certaines mauvaises herbes.

METRIX SC UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter aux étiquettes des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions et les précautions. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

METRIX SC utilisé en mélange en réservoir :

en présemis incorporé (traitement d'automne - avant le gel du sol)

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol ¹ et doses par hectare	
		GROSSIÈRE (4-6 % de matière organique) ²	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant entre 6 et 15 % de matière organique) ²
Feuilles larges et graminées annuelles	METRIX SC plus Treflan E.C. (480 g/L)	700 mL 2,3 L	700 - 850 mL 3,0 - 3,4 L ³

1. Ne pas utiliser sur des sols tourbeux.
2. La dose de l'herbicide METRIX SC varie selon la teneur en matière organique du sol; plus la teneur en matière organique est élevée, plus la dose requise de METRIX SC est élevée.
 - Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 4 % de matière organique.
 - Dans le cas des sols contenant entre 4 et 6 % de matière organique, utiliser la dose recommandée la plus faible.
 - Dans le cas des sols contenant entre 6 et 10 % de matière organique, choisir une dose dans la catégorie recommandée pour les sols à texture moyenne et fine.
 - Dans le cas des sols contenant 10 % de matière organique ou plus, utiliser la dose recommandée la plus élevée (la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges peut ne pas être adéquate).
3. Utiliser une dose élevée de l'herbicide Treflan E.C. si l'infestation de folle avoine est forte.

Le travail du sol printanier qui suit un traitement automnal avec METRIX SC plus l'herbicide Treflan E.C. doit être effectué lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Éviter de repiquer les mauvaises

herbes; ensemercer dans un lit de semence exempt de mauvaises herbes en ayant recours à des pratiques agricoles reconnues.

SOYA OUEST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare.

VARIÉTÉS : Ne pas utiliser l'herbicide METRIX SC sur AC Brant, Apache, Baron, OAC Eramosa, Maple Amber, Maple Ridge, IA 1003 ou S-240. Avant d'utiliser METRIX SC, consulter un représentant de Sharda Cropchem Limited 1-800-760-0187, un détaillant de produits chimiques ou votre fournisseur de semences pour obtenir de plus amples renseignements sur la tolérance des variétés de soya.

- Les maladies des semis, les températures froides, la mise en terre trop profonde, l'humidité excessive, un pH élevé (plus de 7,5), une forte concentration saline ou une sécheresse peuvent affaiblir les semis de soya et accroître les possibilités de dommages causés par METRIX SC et l'herbicide Treflan E.C. Dans de telles circonstances, la croissance peut être retardée ou le rendement réduit.

METRIX SC UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter aux étiquettes des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

METRIX SC utilisé en mélange en réservoir : en présemis incorporé (traitement de printemps)

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol et doses par hectare	
		GROSSIÈRE (2-6 % de matière organique) ¹	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant entre 6 et 15 % de matière organique) ¹
Feuilles larges et graminées annuelles	METRIX SC plus Treflan E.C. (480 g/L)	425 - 550 mL 1,7 L	550 - 850 mL 2,3 - 3,0 L ²

1. La dose de METRIX SC est fonction de la teneur en matière organique du sol; plus la teneur en matière organique est élevée, plus la dose requise de METRIX SC est élevée.

- Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 2 % de matière organique.
 - Dans le cas des sols contenant de 2 à 3 % de matière organique, utiliser 425mL/ha.
 - Dans le cas des sols contenant de 3 à 6 % de matière organique, utiliser 550 mL/ha.
 - Dans le cas des sols contenant entre 6 et 10 % de matière organique, choisir une dose dans la catégorie recommandé pour les sols à texture moyenne et fine.
 - Dans le cas des sols contenant 10 % de matière organique ou plus, utiliser la dose recommandée la plus élevée (la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges peut ne pas être adéquate).
2. Utiliser une dose élevée de Treflan E.C. si l'infestation de folle avoine est forte.

FÉVEROLES OUEST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite en présemis incorporé avec au moins 100 L d'eau par hectare.
- Ne pas utiliser sur des sols contenant une forte salinité, laquelle peut être déterminée à l'aide d'un test de conductivité réalisé par un laboratoire provincial. Ne pas utiliser le produit lorsque la conductivité est supérieure à 1 ms/cm si la méthode de 1 à 1 est utilisée ou 2 ms/cm si la méthode standard est utilisée.

METRIX SC UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter aux étiquettes des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes et les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas prescrites sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

METRIX SC utilisé en mélange en réservoir : en présemis incorporé (traitements de printemps)¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol et doses par hectare	
		GROSSIÈRE (2-6 % de matière organique) ²	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant entre 6 et 15 % de matière organique) ²
Feuilles larges et graminées annuelles	METRIX SC plus Treflan E.C. (480 g/L)	425 - 550 mL 1,7 L	550 - 850 mL 2,3 L

METRIX SC utilisé en mélange en réservoir : en présemis incorporé (traitements d'automne)¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Textures de sol et doses par hectare	
		GROSSIÈRE (2-6 % de matière organique) ²	MOYENNE ou FINE (tous les sols contenant entre 6 et 15 % de matière organique) ²
Feuilles larges et graminées annuelles	METRIX SC plus Treflan E.C. (480 g/L)	550 - 700 mL 2,3 L	700 - 850 mL 3,0 L

REMARQUES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'HERBICIDE METRIX SC EN MÉLANGE EN RÉSERVOIR EN PRÉSEMIS INCORPORÉ (TRAITEMENTS DE PRINTEMPS ET D'AUTOMNE)

1. Traitement d'automne : avant le gel. Traitement de printemps : lorsque le sol est assez chaud pour favoriser la germination. Éviter de repiquer des pousses de mauvaises herbes. Semer dans un lit de semence exempt de mauvaises herbes en ayant recours à des pratiques agricoles reconnues.
2. La dose d'herbicide varie en fonction de la teneur en matière organique du sol; plus la teneur en matière organique est élevée, plus la dose d'herbicides requise est élevée.
 - Ne pas utiliser sur des sols contenant moins de 2 % de matière organique.
 - Dans le cas des sols contenant de 2 à 3 % de matière organique, utiliser la dose recommandée la plus faible.
 - Dans le cas des sols contenant de 3 à 6 % de matière organique, utiliser 550 mL/ha pour le traitement de printemps ou 700 mL/ha pour le traitement d'automne.
 - Dans le cas des sols contenant entre 6 et 10 % de matière organique, choisir une dose dans la

catégorie recommandée pour les sols à texture moyenne et fine.

- Dans le cas des sols contenant 10 % de matière organique ou plus, utiliser la dose recommandée la plus forte (la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges peut ne pas être adéquate).

POMMES DE TERRE MANITOBA, SASKATCHEWAN, ALBERTA ET INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

- Utiliser la dose prescrite pour un traitement en pleine surface en postlevée ou en présemis incorporé avec 100 à 300 L d'eau par hectare.
- Ne pas utiliser sur les variétés Belleisle ou Tobique.

Avant d'utiliser METRIX SC, consulter un détaillant de produits chimiques, un représentant de Sharda Cropchem Limited ou un fournisseur de semences pour obtenir de plus amples renseignements sur la tolérance de nouvelles variétés de pommes de terre.

- Ne pas récolter dans les 60 jours qui suivent le traitement.
- POUR CONNAÎTRE LES UTILISATIONS ADDITIONNELLES POUR LES TERRES IRRIGUÉS DANS L'OUEST DU CANADA ET LA CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, VOIR LA SECTION DE LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE QUI TRAITE DES DIRECTIVES D'EMPLOI POUR LES POMMES DE TERRE DANS L'EST DU CANADA.

METRIX SC UTILISÉ AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter aux étiquettes des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes et les directives concernant l'utilisation, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supplémentaires supprimées qui ne sont pas précisées sur la présente étiquette. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface ou en bandes.

METRIX SC utilisé seul en postlevée¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare
Feuilles larges annuelles mesurant moins de 4 cm de hauteur	METRIX SC	550 mL

1. Ce ne sont pas toutes les variétés de pommes de terre qui ont été testées quant à leur tolérance à METRIX SC. Certaines variétés de pommes de terre (à maturation hâtive, à peau rouge, Atlantic, Eramosa) peuvent être sensibles à une application de l'herbicide METRIX SC et subir des dommages (tels que jaunissement/nécrose des nervures des feuilles et du bord des feuilles, rabougrissement et éventuellement récolte tardive). La première utilisation de l'herbicide METRIX SC sur une variété de pommes de terre doit se limiter à une petite parcelle d'essai afin de s'assurer que le risque ou le degré de dommages potentiel est acceptable pour le producteur avant de procéder à une application à grande échelle dans tout le champ. La sensibilité ou les dommages faisant suite à une application en postlevée de l'herbicide METRIX SC sont typiquement visibles dans la parcelle d'essai dans les cinq jours suivant l'application.

METRIX SC utilisé en mélange en réservoir : en présemis incorporé¹

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare
-----------------------------	----------	-------------------

Graminées et feuilles larges annuelles	METRIX SC plus Eptam 8-E	550 - 850 mL 4,25 - 5,5 L
---	-----------------------------	------------------------------

1. Ne pas utiliser sur des sols contenant plus de 7 % de matière organique.

POMMES DE TERRE - APPLICATION PAR SYSTÈME D'IRRIGATION PAR ASPERSION MANITOBA, SASKATCHEWAN, ALBERTA ET INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE- BRITANNIQUE

Les herbicides METRIX SC et Eptam 8-E sont recommandés pour application en prélevée dans les pommes de terre au moyen d'un système d'irrigation par aspersion conformément aux directives figurant sur cette étiquette. Consulter les rubriques sur les cultures de cette étiquette pour connaître les doses recommandées, les mauvaises herbes supprimées ou réprimées, les restrictions et les précautions particulières.

N'appliquer ce produit qu'avec un système d'irrigation par aspersion (systèmes à rampe-pivot, à déplacement latéral ou fixes) doté de buses à basse pression. Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'aucun autre type de système d'irrigation.

Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut entraîner des dommages à la culture, une baisse de l'efficacité ou l'apparition de résidus de pesticides illégaux dans la culture.

RÉGLAGE : (Système à rampe-pivot et système automoteur à déplacement latéral)

Les systèmes d'irrigation par aspersion doivent permettre l'application uniforme de l'eau et doivent être réglés avec précision pour l'application de METRIX SC. L'étalonnage et la distribution seront d'autant plus précis lorsqu'un volume de pulvérisation à l'heure plus élevé (mélange plus dilué de produit et d'eau) sera utilisé. Pour régler correctement les systèmes à rampe-pivot et à déplacement latéral, suivre les étapes indiquées ci-dessous :

1. Déterminer le nombre de minutes nécessaires pour effectuer une révolution complète tout en appliquant 6 à 19 mm d'eau par hectare.
2. Déterminer le nombre exact de minutes nécessaires pour injecter 3,8 litres d'eau à la pression de fonctionnement.
3. Diviser le temps requis pour une révolution (étape 1) par le temps requis pour injecter 3,8 litres (étape 2) et multiplier par 3,8. Le résultat est le nombre total de litres de mélange produit/eau à verser dans le réservoir ravitailleur.
4. Verser la quantité requise d'eau dans le réservoir ravitailleur et démarrer le système d'agitation. Ajouter ensuite la quantité nécessaire de METRIX SC à la dose recommandée (Voir TRAITEMENT EN PLEINE SURFACE RECOMMANDÉ) dans le réservoir ravitailleur.

EXEMPLE : Si 20 heures (1 200 minutes) sont requises pour une révolution et si 2 minutes sont requises pour injecter 3,8 litres, un total de 2 280 litres de mélange produit/eau sont nécessaires $[(1\ 200 \div 2) \times 3,8 = 2\ 280]$; pour traiter 55 ha à 1,1 L/ha, 60,5 litres de METRIX SC sont nécessaires.

Ne pas brancher un système d'irrigation employé pour effectuer un traitement avec pesticides au réseau public de distribution d'eau, à moins d'avoir mis en place les dispositifs de sécurité pour service d'eau public décrits sur l'étiquette du pesticide.

Une personne bien renseignée sur le système d'irrigation et responsable de son fonctionnement, ou toute personne sous sa supervision, doit, au besoin, arrêter le système et procéder aux réglages nécessaires, le cas échéant.

Le système doit être muni d'un clapet anti-retour, d'une soupape anti-vide et d'un tuyau d'écoulement à basse pression judicieusement situés sur le tuyau d'irrigation de façon à éviter la contamination de la source d'eau

provoquée par un refoulement du produit.

Le tuyau d'injection du pesticide doit être muni d'un clapet anti-retour automatique à fermeture rapide fonctionnel pour empêcher le refoulement du produit vers la pompe d'injection.

Le tuyau d'injection du pesticide doit également être muni d'une électrovanne fonctionnelle (type solénoïde) normalement fermée située sur le côté admission de la pompe d'injection (p. ex. pompe à membrane) conçue pour utilisation avec des pesticides et pouvant être intégrée à un système de verrouillage.

Ne pas appliquer quand la vitesse du vent favorise la dérive au-delà de la zone à traiter.

Pendant l'application de l'herbicide, maintenir une agitation continue suffisante dans le réservoir ravitailleur de façon à garder l'herbicide en suspension.

L'application d'un volume d'eau d'irrigation supérieur à la quantité recommandée sur cette étiquette peut entraîner l'herbicide hors de la zone d'activité et donc diminuer la performance du produit. Un recouplement insuffisant du schéma d'aspersion peut entraîner une suppression des mauvaises herbes déficiente. Un recouplement excessif du schéma d'aspersion peut entraîner des dommages à la culture. Allouer suffisamment de temps pour permettre l'évacuation complète du pesticide de la tuyauterie et des buses avant de fermer l'alimentation en eau. Pour marquer la fin de la période d'application et s'assurer que le pesticide est complètement évacué, il est possible d'utiliser un colorant indicateur.

Utiliser au moins une partie d'eau pour chaque partie d'herbicide à injecter. L'utilisation d'un plus grand volume d'eau augmentera la précision et l'uniformité de la distribution. L'eau de ruissellement issue de l'irrigation par aspersion doit être recyclée.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE METRIX SC PLUS EPTAM 8-E¹ APPLIQUÉ EN PRÉLEVÉE PAR SYSTÈME D'IRRIGATION PAR ASPERSION

Mauvaises herbes supprimées	Produits	Doses par hectare
Mauvaises herbes annuelles à feuilles larges	METRIX SC plus Eptam 8-E	550 mL - 1,1 L 4,25 - 5,5 L

REMARQUES : APPLICATION EN PRÉLEVÉE PAR SYSTÈME D'IRRIGATION PAR ASPERSION : Utiliser la dose prescrite dans 8 à 19 mm d'eau par hectare par injection continue avec les systèmes à rampe-pivot, ou dans les dernières 15 à 30 minutes de couverture avec les systèmes fixes ou les systèmes automoteurs à déplacement sur roues. Sur les sols sableux, appliquer dans 8 à 12 mm d'eau et utiliser la dose la plus faible de METRIX SC et Eptam 8-E. Appliquer avant la levée de la culture et des mauvaises herbes. Utiliser la dose la plus élevée pour supprimer les graminées ou si les populations de mauvaises herbes à feuilles larges sont denses. Ne pas récolter moins de 60 jours après l'application.

1. Ne pas utiliser ce produit sur les cultivars Belleisle et Tobique.

LUZERNE (cultivée sous un système d'irrigation) - ALBERTA

- Appliquer à l'automne en traitement de pleine surface dans les champs irrigués de luzerne établie en dormance.
- Utiliser la dose prescrite dans 80 à 100 L d'eau par hectare.

METRIX SC utilisé seul (traitement d'automne)

Culture	Dose par hectare	Remarques
---------	------------------	-----------

Luzerne (Alberta seulement)	2,25 L	Ne traiter que les luzernières établies à l'état dormant, c'est-à-dire lorsque la luzerne a cessé toute activité de croissance en automne. La luzerne peut être endommagée par une application de l'herbicide METRIX SC moins de 18 mois après l'ensemencement. Prévoir un délai minimum de 24 mois entre l'application de METRIX SC et l'ensemencement de cultures autres que les pommes de terre.
-----------------------------	--------	---

ASPERGERAIES (établies) - OUEST DU CANADA

- VOIR LA SECTION DE LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE QUI CONTIENT LES RECOMMANDATIONS APPLICABLES À LA CULTURE DE L'ASPERGE DANS L'EST DU CANADA.

BRISE-VENT - OUEST DU CANADA

- Utiliser la dose prescrite sous forme de traitement de pleine surface en présemis incorporé dans au moins
- 100 à 225 L d'eau par hectare.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.
- Ne pas utiliser dans les sols contenant moins de 5 % de matière organique.
- La suppression des mauvaises herbes à feuilles larges peut ne pas être satisfaisante dans les sols contenant 10 % ou plus de matière organique.
- Les maladies de semis, les températures froides, la mise en terre trop profonde, l'humidité excessive, un pH élevé (plus de à 7,5), une forte concentration saline ou la sécheresse peuvent affaiblir les semis et accroître les possibilités de dommages causés par la bouillie des herbicides METRIX SC et Treflan E.C.

METRIX SC AVEC D'AUTRES HERBICIDES

Se reporter aux étiquettes des produits d'association pour connaître les recommandations pertinentes, les directives concernant l'utilisation, les restrictions et les précautions. À moins qu'il ne soit interdit de le faire sur cette étiquette ou sur les étiquettes des produits d'association, procéder à un traitement en pleine surface.

METRIX SC utilisé en mélange en présemis incorporé (traitement de printemps)

Culture	Produits	Doses par hectare
Espèces utilisées comme brise-vent :	METRIX SC	600 mL
Frêne vert	plus Treflan E.C. (480 g/L)	5,2 L
Caragana		
Cerisier de Virginie		
Lilas velu		
Peuplier		
Amélanchier		
Argousier		

AXIOM est une marque déposée de Bayer.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou marques de commerce de leurs fabricants respectifs.